



**femmes :
du discours
aux actes**



la CFDT et la planification démocratique

727

6 mars 1978

SYNDICALISME UNIVERSITAIRE

hebdomadaire du Sgen-Cfdt

**chômage :
les truquages
du pouvoir**



Points de repère

Actualité SGEN p 4 à 7

Le SGEN-CFDT et les législatives
Comité national : une plate-forme et des moyens
Le budget du SGEN-CFDT : les choix d'une politique

Débats-combats p 8 à 11

Chômage : les truquages du pouvoir
Premier degré : de suppléants en vacataires...

Action et luttes p 12 et 13



Points sur les i p 19 à 26

La circulaire de rentrée dans le premier cycle : au tour des cinquièmes
Ecole et formation professionnelle
Un terrain de lutte : les conseils de classe
Université : décrets à l'horizon
Loi Guerneur : pas de démagogie !
Femmes : pour un 8 mars de lutte.

Tribune des académies p 27

Grenoble : la plate-forme SGEN et notre stratégie

Flashes p 28 et 29

Photos : G. Bloncourt (p. 14, 16, 18, 26, 32), dr. (p. 3, 7, 10, 17), P. Granaud (p. 8, 20, 22, 24, 25).



Dossier p 14 à 18

La CFDT et la planification démocratique



SU a lu comprendre la crise

Denis Clerc est, à la fois, économiste, militant et enseignant. Le nouveau livre qu'il vient de publier : « *Comprendre la crise* » (1) répond de ce fait à trois objectifs :

- analyser au plus près la crise actuelle, crise monétaire internationale, mais aussi crise du modèle de production ; en définitive, crise de l'ensemble du système capitaliste ;
- proposer, à partir de là, une explication de la crise et de ses enjeux, sans se laisser enfermer dans le mythe de l'objectivité de l'économiste ;
- faire comprendre et partager son analyse et sa conviction — qui rejoignent largement les nôtres — à l'aide de démonstrations simples et d'une information maîtrisée.

A l'heure où l'enjeu essentiel des élections législatives est de savoir si la crise servira à la mise en place d'un nouvel ordre capitaliste ou à engager la France dans la transition au socialisme, l'ouvrage de Denis Clerc permet de mieux comprendre quel est le bon choix... pour les travailleurs.

(1) Denis Clerc, « *Comprendre la crise* », édit. J.-P. Delarge, collection « Citoyens ».

Billet

écouter la différence

Au bout de dix ans, M. Haby « ne voit pas la différence » entre « les instituteurs passés par l'école normale » et « ceux qui ont commencé comme intérimaires ». Par contre on voit très bien les différences entre une école au service des travailleurs et celle que le ministre depuis près de quatre ans essaie de mettre sur pied : un centre de tri adapté aux desiderata du capitalisme. Reste à savoir si les lorrains, après deux campagnes électorales, persisteront à faire la différence entre ce porte-parole du patronat et un élu du peuple.

Alain d'Aix

pour quoi faire ?



par R. LEPINEY

La campagne électorale a donné lieu à quelques polémiques sur le montant du SMIC, et sur le coût d'un éventuel plan intérimaire à financer par un collectif budgétaire dès 1978. Débat important, quand on connaît l'ampleur des inégalités salariales et la crise croissante de l'emploi.

Mais il doit porter tout autant sur l'orientation des dépenses et des investissements nouveaux et sur les droits et pouvoirs nouveaux des travailleurs. En voici quelques exemples d'application, extraits de notre plate-forme de revendications et d'objectifs immédiats.

• **Le relèvement prioritaire des bas salaires et la réduction de l'écart hiérarchique** dans la fonction publique exigent :

- le salaire minimum à 2 500 F (au 1er septembre 1977) ;
- le maintien du pouvoir d'achat en référence à un indice et à un budget-type adaptés à ces bas salaires ;
- la fixation d'un seuil (quatre fois le salaire minimum revendiqué) au-delà duquel le pouvoir d'achat n'est plus maintenu ;
- la progression du pouvoir d'achat en point d'indices et fortement différenciée ;
- l'intégration de la catégorie D dans la catégorie C dont l'échelonnement doit être revu.

C'est pourquoi nous demandons que l'augmentation importante de la masse salariale que nous exigeons en 1978 ne soit pas répartie, comme à l'habitude, en pourcentage et de façon hiérarchisée, mais qu'elle soit utilisée prioritairement pour :

- le relèvement des bas salaires ;
- la refonte de la grille indiciaire de la fonction publique, nécessaire à la réduction de l'écart hié-

rarchique et à la mise en place d'un corps unique des personnels avec les reclassements qui l'accompagneront.

• **La création de 200 000 emplois** de titulaires dans l'Education nationale et la recherche en deux années (collectif de printemps 1978, budgets 1979 et 1980). Pour quoi faire ?

- titulariser immédiatement l'ensemble des auxiliaires et intégrer des hors-statut sur des postes budgétaires à temps complet ;
- vivre et travailler au pays (fixation d'un quota minimal par région dans la répartition de ces emplois) ;
- assurer les remplacements : un emploi de titulaire remplaçant pour 10 emplois fixes ;
- réviser les barèmes de dotation des établissements en personnels ;
- limiter les effectifs d'élèves par établissement et par classe.

Nous voulons que de 1978 à 1980 ces 200 000 emplois de titulaires engagent une transformation des conditions d'emploi et de travail, de façon à atteindre le seuil à partir duquel une intervention collective sur le contenu, l'organisation et les relations de travail devient possible. De même 10 % des emplois pour assurer les remplacements permettront de prendre sur le temps de travail la formation continue des personnels.

• **La gratuité totale de la scolarité à tous les niveaux**

Nous pouvons espérer qu'une politique nouvelle disposera de crédits budgétaires suffisants ; nous en proposons un usage et une répartition conformes à des objectifs sociaux significatifs :

- financement des zones d'éducation prioritaires (ZEP) ;

— généralisation et augmentation des bourses jusqu'à obtention du BEP (à défaut du CAP) en cours de préparation à l'âge de 16 ans, dans la perspective d'une formation professionnelle initiale pour tous les jeunes ;

— crédit-éducation de deux années (avec maintien des ressources et garantie de la sécurité de l'emploi) pour les jeunes qui ont pris un emploi dès la fin de leur formation initiale et ont travaillé pendant au moins deux années.

• **Les conseils de service et d'établissement**

Pour le SGEN-CFDT, l'évolution même du système de formation ne peut être limitée à une affaire de crédits ni à l'abrogation indispensable des réformes Haby, Saunier-Seïté... Les conditions doivent aussi être créées de l'exercice de droits et pouvoirs nouveaux.

C'est pourquoi nous proposons la mise en place de conseils analogues aux conseils d'atelier des entreprises à nationaliser ou nationalisées : conseils de service, d'entretien, administratifs, pédagogiques,...

- ayant pouvoir sur l'organisation et les conditions du travail ;
- s'appuyant sur des assemblées générales des personnels (droit de disposer dans ce but d'au moins 1 % des heures travaillées) ;
- et constituant par leurs représentants les conseils des divers établissements.

Ces droits et pouvoirs nouveaux ne seront réels que si est reconnu aux établissements un champ assez large de décision sur une partie des contenus de l'enseignement ou des programmes de recherche, sur des ressources financières non affectées...

Parallèlement, les droits et pouvoirs des jeunes d'une part, des travailleurs d'autre part, dans l'école, doivent être définis et des moyens mis à leur disposition :

- libre disposition par les élèves de deux heures mensuelles prises sur le temps des cours ;
- remboursement aux travailleurs des pertes de salaire subies à l'occasion de leurs interventions dans l'école.

Il ne s'agit là que de quelques points de notre plate-forme ; nous aurons l'occasion de reprendre les autres. Mais ils sont significatifs de transformations que le SGEN-CFDT veut contribuer à établir dans les deux prochaines années. ■

le SGEN-CFDT et les législatives

Le comité national du SGEN-CFDT (8.1.1978) a approuvé (65 % des mandats « pour », 19% « contre » 12% en abstentions, 4 % en refus de vote) la résolution du CN confédéral sur les législatives et a décidé d'y joindre :
— notre définition de l'Union des forces populaires (janvier 1976) ;
— la déclaration du BN confédéral du 10.2.1978.

la déclaration du conseil national confédéral

LA période actuelle est marquée par la persistance d'une situation de crise économique et sociale qui atteint durement l'emploi et le niveau de vie des travailleurs. Le patronat et le gouvernement refusent toutes négociations. Ils imposent une politique d'austérité pour assurer un redéploiement industriel sans précédent.

C'est dans ce contexte que se dérou-

leront les élections législatives qui représentent un moment important dans le combat des travailleurs.

Un succès de la gauche aux élections législatives constituerait un élément essentiel pour :

- rendre possible des négociations avec les organisations syndicales,
- satisfaire les revendications prioritaires des travailleurs,
- amorcer des transformations structurelles profondes allant dans le sens du dépassement de la crise, du changement de type de développement et du socialisme autogestionnaire.

Dans son programme de Blois, la majorité gouvernementale développe la stratégie du capitalisme libéral autour de deux axes :

- moyens supplémentaires pour les entreprises,
- poursuite de l'austérité pour les travailleurs.

Les promesses de la droite ne peuvent faire oublier le lourd bilan des politiques menées par les gouvernements Chirac et Barre.

Le président de la République en intervenant dans la campagne électorale se situe clairement comme le chef de la majorité sortante.

La CFDT mettra donc tout en œuvre pour expliquer aux travailleurs :

- que la défaite de la droite est une condition indispensable à l'avancée de leurs aspirations ;
- que pour la première fois depuis de longues années, la nécessaire alternative de gauche est possible, se traduisant par un gouvernement de la gauche unie.

En syndicalistes, les organisations, militants et adhérents CFDT feront tout, au premier comme au deuxième tour, pour la victoire des forces politiques de gauche qui situent leur action dans le cadre de l'Union des forces populaires et qui cherchent à établir une convergence entre leurs objectifs.

Pour la CFDT, les luttes sociales sont le moteur de la transformation sociale.

l'union des forces populaires

(CN du SGEN :
janvier 1976)

L'union des forces populaires, ce n'est pas seulement l'actuelle Union de la gauche, c'est l'union sans exclusive de toutes les forces de gauche qui établissent sur une base de classe une convergence entre leurs stratégies, concrétisée dans leur action, permettant de réunir les conditions du passage au socialisme.

L'Union des forces populaires est une alliance conflictuelle et dynamique.

L'une des tensions à surmonter est celle qui dès maintenant, oppose une orientation décentralisatrice, condition de l'autogestion, à une orientation centralisatrice et autoritaire. C'est pourquoi à l'intérieur même de l'Union des forces populaires, la CFDT se doit de favoriser la convergence entre les diverses composantes du courant autogestionnaire. Pour renforcer ce courant, priorité doit être donnée au développement de la CFDT elle-même (animation des luttes, popularisation de ses positions, développement de la syndicalisation).

Les luttes de classes et de masse sont le moteur privilégié de la transformation sociale.

la résolution du bureau national confédéral

(10 février 1978)

La France est dirigée depuis vingt ans par une majorité gaulliste et giscardienne qui s'est avérée incapable, au fil des années, de résoudre les problèmes auxquels le pays est confronté et de répondre aux aspirations et aux attentes de nombreuses catégories de la population. Cette majorité a fait la preuve de sa nocivité ; elle doit céder la place.

Le bilan des gouvernements Chirac et Barre est clair pour les travailleurs : c'est l'extension du chômage, la permanence de l'inflation, la stagnation du pouvoir d'achat, la répression anti-syndicale, le développement de l'autoritarisme dans l'entreprise et la société. C'est aussi la volonté de soumettre l'ensemble des activités du pays aux forces et groupes capitalistes qui profitent de la crise présente pour accélérer la restructuration de l'industrie française, privatiser et rentabiliser les services publics, insérer au mieux de leurs intérêts l'économie française dans la nouvelle division internationale du travail. Au-delà de leurs discours et de leurs intentions déclarées, les programmes électoraux de la majorité sortante s'inscrivent en fait dans la poursuite de cette politique nuisible aux intérêts réels de la France et des travailleurs français.

Une issue positive aux prochaines élections législatives et l'action menée par les travailleurs, les travailleuses et leurs organisations syndicales permettront :

— de satisfaire les revendications prioritaires des travailleurs telles qu'elles ont été définies dans la plateforme de revendications et d'objectifs immédiats de la CFDT ;

— d'ouvrir un processus de négociations dans tous les lieux et centres réels de pouvoir ;

— de mettre en œuvre les propositions de la CFDT en matière de planification démocratique et de nationalisations ;

— d'amorcer des transformations structurelles profondes allant dans le sens de l'instauration de droits et pouvoirs nouveaux pour les travailleurs, du dépassement de la crise, du changement de type de développement dans la perspective d'un socialisme démocratique et autogestionnaire.

En conséquence, ainsi que l'a décidé le Conseil national de janvier 1978, les adhérents, les militants, les organisations de la CFDT doivent, en syndicalistes, agir pour assurer, au premier comme au second tour, le succès des forces de gauche qui situent leur action dans le cadre de l'union des forces populaires et qui cherchent à établir une convergence entre leurs objectifs.

N'entrent pas dans ce cadre les candidats qui, se réclamant de l'extrême-gauche, de la défense écologique, du régionalisme, refusent délibérément de placer leur campagne sous le signe de cette union et déclarent qu'ils ne se désisteront pas au second tour pour le

candidat de gauche le mieux placé afin de battre le candidat de la majorité.

Il en est de même pour les candidatures de femmes présentées essentiellement pour s'opposer aux discriminations sexuelles, mais sans prendre en compte en même temps la dimension de classe du combat pour l'émancipation des femmes et des hommes. La CFDT n'oublie pas que les forces de gauche portent une responsabilité importante dans les réactions actuelles de certaines femmes. Les travailleuses, toutes les femmes de la classe ouvrière, ne trouveront de solution à leur problème qu'à l'intérieur des forces populaires.

Les partis de gauche mènent campagne avec le handicap de la division.

Cette situation laisse peser une hypothèse sur la possibilité même de leur union en cas de succès électoral et subsister des incertitudes sur la politique que mettrait effectivement en œuvre un gouvernement de gauche.

Et surtout elle constitue un frein à la mobilisation consciente de la population.

Dans cette situation, le BN de la CFDT :

— rappelle que les travailleuses et les travailleurs ne comprendraient pas qu'un succès électoral des forces de gauche ne débouche pas sur la formation d'un gouvernement de la gauche unie. La CFDT prend acte que le PS et le PC ont indiqué l'un et l'autre qu'ils voulaient constituer un tel gouvernement ;

— estime qu'il ne saurait y avoir d'ambiguïté quant au désistement des partis de gauche. C'est pourquoi la CFDT leur demande de se prononcer clairement et dès maintenant pour un désistement franc et automatique pour

le candidat de gauche le mieux placé au premier tour ;

— souhaite que les partis de gauche créent les conditions pour aboutir à l'indispensable accord portant sur des objectifs et des propositions correspondant aux problèmes essentiels de l'heure, aux préoccupations des travailleurs, à leurs aspirations à des transformations profondes dans le pays.

La CFDT refuse à tout parti ou groupe l'utilisation du sigle et de l'organisation à des fins électorales (articles de presse, interviews d'adhérents ou militants...). Cette utilisation traduirait un refus de reconnaître dans les faits l'indépendance des syndicats.

Pour la CFDT, de véritables négociations devront s'ouvrir rapidement avec le gouvernement de la gauche comme avec le patronat, à tous les niveaux, sur les revendications prioritaires des travailleurs et des travailleuses et les transformations à opérer.

Une action résolue et responsable des travailleurs sera nécessaire pour amener le patronat à négocier.

Mais cette action ne saurait se confondre avec les stratégies et les tactiques de débordement que certains groupes entendent imposer en cas de succès électoral des forces de gauche. Une telle politique s'avèrerait être très vite contraire aux intérêts des travailleurs et des travailleuses.

Les revendications prioritaires de la CFDT sont contenues dans sa « plateforme de revendications et d'objectifs immédiats ». Elles doivent permettre d'obtenir immédiatement des satisfactions pour les travailleurs et engager un processus pour la réduction des inégalités, le droit à un emploi utile pour tous et l'élargissement des droits des travailleurs.

le comité national des 7 et 8 février une plate-forme et des moyens

Le Comité national du SGEN-CFDT s'est réuni les 7 et 8 février derniers à Paris. Ses débats ont été particulièrement marqués par le débat sur la plate-forme du SGEN et la discussion budgétaire pour l'année syndicale 1978.

• Plate-forme du SGEN-CFDT

Le Comité national a adopté par 61,53 % des mandats (6,35 % contre, 32,12 % en abstentions) la « plate-forme de revendications et d'objectifs immédiats du SGEN-CFDT (1978-1980) ». Le texte en a été publié dans le numéro spécial de SU le 20 février (n° 726).

Pour populariser cette plate-forme d'action et la mettre en débat dans notre milieu professionnel et parmi les autres travailleurs, des initiatives ont été prises ou le seront au plan national :

- conférence de presse le 23 février,
- affiches rappelant les principaux axes,
- série d'articles dans SU,
- envoi à nos partenaires de l'Union des forces populaires.

Des initiatives sont également à prendre au plan régional et départemental (dont l'envoi aux candidats de la gauche aux élections législatives).

Il a été confirmé par le CN :

— que la commission permanente consultera en avril 1978 les secrétaires académiques pour déterminer les points de cette plate-forme qui auront donné lieu à des désaccords graves et larges de la part des sections pendant la campagne de débat-popularisation ; la CP en fera rapport devant le CN des 18 et 19 mai qui décidera des modifications et compléments éventuels ;

— que des problèmes importants devront être approfondis, après publication dans SU de documents introductifs au débat dans les sections :

- la formation professionnelle initiale (CN de mai 1978) ;
- rapports entre formation et emploi ;
- la formation des maîtres (CN d'octobre 1978) ;
- la formation continue des personnels ;
- le service des personnels ;
- service public, statut général des fonctionnaires et planification.

• Action revendicative

Le Comité national a réaffirmé la nécessité d'assurer dans la période présente le maintien et le développement de l'action syndicale, à partir des problèmes rencontrés par les sections sur le plan de l'emploi et des conditions de travail, et pour la poursuite de la mise en échec de la réforme Haby.

• La CFDT et les législatives

(Voir ce SU, pages 4 et 5).

• Relations internationales du SGEN-CFDT

Après un débat trop rapide faisant suite à la décision du Conseil national confédéral de quitter la Confédération mondiale du travail (CMT) et compte tenu des problèmes propres à la branche Education, le CN a décidé que notre situation dans la Confédération syndicale mondiale des enseignants

(CSME) restait en l'état et que le problème des affiliations internationales du SGEN serait tranché au CN d'octobre, sur le vu notamment de l'évolution du Comité syndical européen des enseignants (CSEE) constatée à la pro-

chaine Assemblée générale de celui-ci (34 pour, 32 contre, 13 abstentions, 2 refus de vote).

• Coupe du monde de football
(Voir ce SU, p. 29).

Votes par mandats en %

Académie	Ensemble de la plate-forme			Approbation déclaration CNC sur législatives			R.V.
	pour	contre	abst.	pour	contre	abst.	
Aix	19,02	30,36	50,62		100		
Besançon	94,81		5,18	100			
Bordeaux	75,70		24,30	89,90			10,10
Caen	33,46	66,54		47,53	52,47		
Clermont			100	100			
Créteil	20,86	37,42	41,72	54,23	29,20	16,57	
Dijon	84,94		15,06	100			
Grenoble	100			94,96		5,04	
Lille	94,36	2,82	2,82	70,52	15,37	14,11	
Limoges	100			100			
Lyon			100	32,67	45,55	21,78	
Montpellier	88,90		11,10	100			
Moselle	72,57		27,43	100			
Nancy	100			68,23		31,77	
Nantes	45,98	22,99	31,03	51,72	11,50	36,78	
Nice	32,47		67,53	100			
Orléans	14,68		85,32	34,13	65,87		
Paris	100			63,72	36,28		
Poitiers			100	46,95		53,05	
Reims	73,28		26,72	100			
Rennes	74,99		25,01	39,98	30,04	29,98	
Rouen			100	7,10	92,90		
Bas-Rhin	77,96	22,04		100			
Haut-Rhin	76,72	7,94	15,40	100			
Toulouse	90,86		9,14				100
Versailles	70		30	70	10	20	
Etranger	100			100			
AGEP-AGEN	100			100			
CNRS			100			100	
STREM			100	100			
Total	61,53	6,35	32,12	65	19	12	4

le budget du SGEN pour 1978

les choix d'une politique

AU cours de sa dernière session, le Comité national a consacré entièrement sa première séance à l'examen du bilan financier de 1977 et à la discussion du projet de budget pour 1978 présenté par le secteur DOPPF-Trésorerie. A l'issue de ce débat, le projet a été adopté par 78% des mandats. Ainsi, il est devenu un instrument essentiel de la politique de l'organisation jusqu'à la fin de cette année.

un débat important...

Il s'agit d'un budget important puisqu'il mobilise près de 5,5 millions de francs de recettes pour assurer les dépenses nécessaires au fonctionnement du syndicat et la mise en service de la politique décidée par les congrès, celui de Grenoble notamment. Pour l'essentiel — 5/6e — ces ressources sont fournies par les cotisations.

Le projet proposé au Comité national a été préparé avec le souci de répondre à trois exigences :

— Assurer un fonctionnement régulier de l'organisation pour répondre à la demande et aux besoins des adhérents. C'est un chapitre important du budget puisqu'il nécessite un peu plus de la moitié des ressources totales. Toutefois en ce domaine, un effort persévérant est poursuivi pour limiter impérativement des dépenses qui désormais augmentent moins vite que l'ensemble du budget.

— Mettre en œuvre la politique de développement du syndicat général décidée ou confirmée à Grenoble. Dans ce but, les crédits affectés à la formation, à la propagande augmentent sensiblement. Des moyens spécifiques ont été affectés au développement des différentes catégories ATOSS. Repartis dans plusieurs chapitres du budget, ils représentent une somme voisine de 100 000 F.

— Permettre de traduire concrètement les choix arrêtés en matière d'information. Un accroissement important de la ligne budgétaire correspondante doit permettre « l'amélioration » de **Syndicalisme universitaire**, le lancement d'un bulletin **Ecoles** et d'une publication **Agents**.

Au-delà de la fixation de ces choix budgétaires, le débat en CN a été l'occasion de discussions préliminaires importantes sur trois points essentiels :

— les responsabilités politiques accrues — et leur incidence financière

— liées au développement des petites catégories : c'est aussi une des priorités de Grenoble ;

— les obligations qui sont celles du SGEN vis-à-vis de la CFDT. Le respect des règles statutaires en matière de cotisation confédérale exigerait un léger effort supplémentaire à étaler sur les quatre prochaines années ;

— l'étude de modalités nouvelles de perception des cotisations en vue d'aménager corrélativement la charge qu'elles représentent pour un nombre croissant de camarades.

... au Comité national

Le CN a décidé d'inscrire ces deux derniers points à l'ordre du jour de sa session de mai. Un débat aussi large que possible doit avoir lieu à tous les niveaux de l'organisation.

Un appel en guise de conclusion : l'exécution concrète du budget est de la responsabilité du secteur organisation, certes, mais aussi de l'ensemble des adhérents ; une rentrée régulière des cotisations est indispensable.

C. FONTENAT ■



Cotisations 1977-1978 en fonction du salaire

Appel amical... mais insistant à tous les retardataires pour qu'ils paient rapidement leur cotisations...

SALAIRES BRUTS (IR comprise)	moins de 2 200 F	2 200 F	2 391 F	2 541 F	2 731 F	3 091 F	3 456 F	4 041 F	4 741 F	5 476 F	6 021 F	plus de 7 300 F
COTISATIONS	110 F	140 F	150 F	160 F	190 F	220 F	250 F	290 F	340 F	390 F	460 F	540 F
TRANCHES INDICIAIRES indices nouveaux majorés au 1er juillet 1977	jusqu'à 200	201	221	236	256	291	326	381	447	516	591	plus de 700

Le tableau détaillé a paru dans SU n° 711 du 26 septembre 1977. Il est disponible auprès de tous les trésoriers d'Instances.

chômage

les truquages du pouvoir

SU a évoqué à plusieurs reprises la vaste opération de mystification sur l'emploi, notamment l'emploi des jeunes, à laquelle le gouvernement se livre depuis plus de six mois. Le très officiel INSEE lui-même a contesté les chiffres avancés par Beullac. Les syndicats CFDT et CGT de l'ensemble des administrations concernées par les problèmes de l'emploi et du chômage viennent de publier une brochure « *Chômage : de la manipulation des chiffres au bluff de l'emploi* », qui démonte les mécanismes utilisés par Barre et Beullac pour truquer le nombre des chômeurs, au moins jusqu'au 19 mars 1978 ! Nous reprenons ici les éléments les plus significatifs de cette brochure que l'on peut se procurer auprès de la fédération des Finances CFDT, 26, rue de Montholon, 75439 Paris Cédex 09 (5 F l'exemplaire, 20 F les cinq, 35 F les dix, pour envoi franco de port).

la manipulation des statistiques

Dès le début de la crise, le pouvoir s'est efforcé de minimiser la brusque montée du chômage. Devant l'impuissance à réduire dans les faits le nom-



Les jeunes en stage pratique fournissent une main-d'œuvre gratuite aux entreprises.

bre de chômeurs, il ne restait plus qu'à s'en prendre aux chiffres.

Les demandeurs d'emploi en fin de mois étant le résultat d'une série d'opérations administratives effectuées à l'ANPE, il suffit de modifier ces opérations pour modifier le chiffre officiel du chômage. Ainsi, fin 1976, l'ANPE a mis en place un corps d'enquêteurs « assermentés » chargés de vérifier la situation des chômeurs. Le bilan de cette police du chômage reste maigre puisque, en 9 mois, les enquêtes ont abouti à 142 radiations sur environ 2 millions de travailleurs ayant connu le chômage durant cette période !

D'autres mesures sont intervenues, dont la plus significative est la modification législative qui donne désormais aux jeunes le droit à la Sécurité sociale pendant un an après la fin des études, alors qu'avant ils devaient s'inscrire comme demandeurs d'emploi. La plupart des jeunes n'ayant pas droit à l'indemnisation chômage et n'espérant aucun placement par l'ANPE sont donc moins incités à s'inscrire.

Mais les deux mesures les plus importantes sont : la « ligne emploi » et la radiation des chômeurs avancée de 15 jours.

Le principe est simple : il s'agit de réduire la durée de présence dans les statistiques des chômeurs, en retardant de deux semaines la prise en compte en statistique d'un nouveau chômeur et en avançant de deux semaines leur radiation ; soit, en tout, quatre semaines sur une durée moyenne de présence d'environ vingt semaines. L'effet de la « ligne emploi » sur la série officielle des demandes d'emploi en fin de mois a donc déjà commencé. L'impact final, lorsque toutes les agences (près de 600) seront passées en « ligne emploi », peut être évalué à 100 000 demandeurs. Le gouvernement peut déjà en espérer une disparition de 60 000 chômeurs en fin février.

D'autre part, la circulaire de la Délégation de l'emploi du 14 octobre 1977 institue la radiation des chômeurs dès l'absence au premier pointage, et ce dans un délai de 48 heures. Très clairement, le seul objectif recherché par cette mesure est de faire diminuer la statistique de chômage. Elle est mise en œuvre en janvier 1978. Son effet sur les statistiques de fin janvier est difficile à évaluer ; il doit être d'environ 70 000.

A la suite de ces deux dernières mesures, le nombre de demandeurs

d'emploi devrait donc baisser de 130 000 au cours des deux premiers mois de l'année. Comme par hasard, les résultats de fin février arriveront le 15 mars, entre les deux tours des élections législatives.

le bluff de l'emploi

La campagne orchestrée par le gouvernement et le patronat autour du « pacte national pour l'emploi » vise essentiellement à camoufler le but qui ressort clairement de ces mesures : faire disparaître temporairement du nombre des demandeurs d'emploi une quantité appréciable d'individus. Or, la simple analyse des textes montre que parler de créations d'emplois sur cette base est un « abus de langage », tant dans l'usage du terme de création que dans celui d'emploi. En effet :

— Les jeunes en stage pratique ne sont pas juridiquement des salariés. Entièrement rémunérés par l'Etat, ils

fournissent une main-d'œuvre gratuite aux entreprises. Sous-payés (410 F par mois en juillet 1977 pour les moins de 18 ans et 90% du SMIC de 18 à 25 ans), ils pourront se retrouver au chômage après 6 à 8 mois (durée des stages).

— Les stages de formation, quant à eux, n'ont plus aucun rapport avec la notion d'emploi, dans la mesure où ils se déroulent non pas dans des entreprises, mais dans des organismes de formation publics ou privés. Dans ces conditions, rien d'étonnant que des pratiques scandaleuses aient vu le jour : entreprises de nettoyage mettant fin à des contrats à durée déterminée pour embaucher des stagiaires payés par l'Etat ; club de football finançant une de ses équipes par l'intermédiaire de stages pratiques ; entreprise de loisirs recrutant ses moniteurs de ski sous forme de stages (niveau « chamois » exigé !)... De nombreuses autres observations laissent penser que de tels exemples n'ont rien d'exceptionnel.

— Ce sont surtout les petites entreprises qui ont eu recours à cette procédure qui leur a permis de trouver un renfort de main-d'œuvre peu coûteux. Parfois, le nom du stagiaire est le même que celui du patron !

Le caractère préélectoral de toutes ces manœuvres est donc évident. D'ailleurs, et comme par enchantement, tous les indicateurs économiques semblent s'améliorer : non seulement le chômage, mais aussi les prix, la production industrielle, le déficit extérieur...

Mais on aurait tort de ne voir que cet aspect des choses. Le patronat voit plus loin que mars 1978. La belle époque de « l'expansion continue dans la stabilité » étant révolue, c'est une nouvelle politique de l'emploi qui se met en place avec la création d'une importante réserve de travailleurs à statut précaire, entièrement soumis aux besoins à court terme du patronat. ■

techniciens contractuels

mais où sont donc passés les IB bis

CHACQUE année, les syndicats ont à cœur d'étudier, d'analyser, de décortiquer le budget de l'EN. Et nous-mêmes, nous ne manquons jamais d'effectuer ce travail un peu rébarbatif bien sûr, mais indispensable.

Aussi, cette année encore, je me suis livré à ce petit jeu ; c'est passionnant... plein d'imprévus même. Ainsi, nous apprenons que deux postes de contractuels 1 B bis ont été créés cette année pour les universités ; rien de plus normal en soi que ces deux créations.

Mais en fait, combien sont-ils au total ces 1 B bis ? Deux postes créés cette année, plus deux postes existant déjà en 1977, égal quatre postes 1 B bis. Quatre postes 1 B bis pour toutes les universités et grandes écoles ? Non ! ce n'est pas possible ! J'ai dû faire une erreur. Reprenons l'addition avec un papier cette fois : deux postes en 1977 + deux postes en 1978 = quatre postes 1 B bis. C'est curieux, la machine à calculer donne le même résultat.

Donc il y a en France, pour l'ensemble des universités et grandes écoles, quatre postes 1 B bis. Quatre collègues seulement sont donc 1 B bis ! Personnellement, j'en connais déjà huit qui sont officiellement 1 B bis ! et nos listes de recensement en indiquent des dizaines qui eux aussi sont 1 B bis et rémunérés comme tels.

Pourtant il n'y a bien que deux créations cette année et deux postes déjà existants et mon addition est juste.

Et les 1 B (les postes 1 B sont au sommet de la carrière des postes B de technicien contractuel et supérieurs à 1 B bis) combien sont-ils ? Combien de postes nouveaux cette année ? Avec les postes déjà existants nous obtenons un total de... tiens, curieux... Et les 2 B ? Et les 3 B ? Curieux.

Reprenons tout cela en détail à tête reposée. Tiens tiens, pourquoi ces personnels qui officiellement sont 1 B bis apparaissent-ils en 1 B ? Et ceux-là qui sont en 3 B ? Et ceux-là en 2 B ? Et si toutes ces personnes nommées et rémunérées en 1 B bis, 2 B et 3 B occupaient des postes 1 B ? Et si cela était vrai ?

Alors cela voudrait dire qu'il existe en France une centaine de postes 1 B qui ont été déclassés, une centaine de postes 1 B qui ne sont pas pourvus comme il conviendrait, que plusieurs postes 2 B sont dans la même situation alors que des personnels attendent des promotions et sont bloqués « faute de postes ».

Certains de ces personnels qui sont sans le savoir sur des postes 1 B sous-classés attendent depuis plusieurs années leur promotion en 1 B. Et cette promotion est reportée d'année en année, faute de postes...

Alors une suggestion, plus même, une idée fixe nous vient à l'esprit : « et si tout simplement les postes étaient utilisés correctement ? » cela ne permettrait-il pas de reclasser correctement un certain nombre de personnel ? Cela ne permettrait-il pas d'épurer un peu la situation qui n'est franchement pas brillante pour les personnels ?

En attendant, le ministère, par cette méthode, économise de l'argent sur le compte de ces personnels.

R. GRENIER ■

121. recrute

SECRETAIRES DE DIRECTION
expérimentée, langue néerlandaise
maternelle, connaissance parfaite dans les deux langues. Envoyer lettre manuscrite et CV

avec STÉ D'ÉCONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT BOBIGNY (93) recrute

SECRETAIRES DE DIRECTION
EXPÉRIMENTÉE
Connaissances générales en matière technique et administrative écrite et orale et d'excellent niveau d'expression générale. Bonnes connaissances sociales liées à l'appartenance de la société à un groupe de carrière. Possibilités de carrière.

Adr. candidature + CV + prêt à groupe important. FIGARO Petites Annonces, précisant au préalable le numéro 2000-25 au 75008 Paris, qui transmettra

ayant gestion in...
Ecrire avec FRANCE MUTL 44 av de Villier

SOCIÉTÉ PRC IMMOBILIERE recrute

SECRET EXPÉF
Très bon sal
5 semaine Env. CV Théor

EC S' avec Lieu Put

des ABLES CYLOS APHES ERIEL S (EES) REAU

sérieuses réf iris-107 1. cité Poissonnière, rue de Saint-Lazare

TANTE SOCIÉTÉ recherche pour son siège LA DÉFENSE

COMPTABLE
Homme. eau D.E.C.S. minimum

RIVERCHELLES
recherche pour pissionnaire longue durée

TAÏRES

premier degré de suppléants en vacataires

UNE nouvelle étape vient d'être franchie dans l'escalade de la dégradation des conditions d'emploi dans le premier degré : on procède maintenant à l'embauche de « vacataires » — vous lisez bien — qui se substituent à ce que nous connaissons jusqu'à présent : le recrutement de suppléants éventuels.

C'est la Seine-Saint-Denis qui, la première, en accord avec le ministère, a eu recours à ce procédé : recherche par tous les moyens possibles (les directeurs d'école ont été priés de collaborer à l'opération) d'une centaine de personnes possédant le bac, susceptibles d'accepter des vacances. L'administration suggère de chercher en particulier parmi les instituteurs retraités !

Ce changement de dénomination est voulu. De fait, les vacataires sont des « sous-suppléants ». Leur emploi provisoire — ils sont payés à la journée — ne leur ouvre aucune perspective. Il est laissé à l'entière discrétion de l'administration, alors que le recrutement des suppléants éventuels est soumis à la CAPD. Enfin, dernier avantage pour le pouvoir : ces personnels, utilisés pour faire face aux besoins des périodes de pointe en matière de congés, s'en iront comme ils sont venus. On n'aura même pas à

s'embarrasser, pour les éliminer, du concours interne d'entrée à l'EN que compte mettre en place l'administration, puisque celui-ci ne sera ouvert qu'aux suppléants éventuels ! Cruelle astuce pour masquer — et tenter d'amoindrir — l'ampleur du scandale de l'emploi des suppléants.

A cette date, 603 suppléants à Paris, 40 dans l'Essonne, 94 en Seine-Saint-Denis, 338 dans le Val-de-Marne, 152 dans le Val-d'Oise, 33 dans le Rhône, 27 en Seine Maritime, 74 en Meurthe et Moselle, etc., ne sont pas inscrits sur la liste des remplaçants.

Comment ces personnels seront-ils titularisés ? Nul ne s'en soucie. Le décret instituant le concours interne organisera et légalisera, de fait, leur licenciement.

C'est pour cela que le SGEN-CFDT demande, en priorité, la réouverture des listes de remplaçants. Mais le ministère fait la sourde oreille, encouragé sans nul doute par le silence de nos partenaires syndicaux et leur acceptation unanime du décret sur le recrutement. Le SGEN ne lâchera pas prise.

• Non-remplacement

Ce scandale de l'emploi est moins visible, aux yeux de l'opinion publique, que celui du non-remplacement des congés. Les deux sont étroitement liés. On ne compte plus les écoles occupées, les protestations et les délégations de parents auprès des inspections académiques.

Les « trucs » habituels ne suffisent plus, alors l'administration utilise les « grands moyens » :

— recrutement de vacataires, ou au mieux de suppléants, qui ajoutent encore au problème de l'emploi ;

— action psychologique (?) sur les maîtres et les familles. Exemple : cette inspectrice de l'Essonne qui dans une note de service avoue « **que les congés d'une semaine (ou moins) ont très peu de chance d'être pris en**

considération », car sur les « 265 remplaçants de l'Essonne, la moitié est déjà placée sur un congé de maternité ou de longue maladie ». Et de préciser qu'« il est inutile de téléphoner dix fois » et de donner des conseils pour la prise en charge des élèves en sur-nombre : « **Quand les élèves sont répartis dans les classes, ne les laissez pas dans le fond de la classe sans vous en occuper, ils s'ennuient et perturbent vos cours, donnez leur du travail. Je sais que dans certaines écoles des batteries d'exercices (problèmes, opérations, révisions, conjugaison, lecture avec questionnaire, recherche dans des documents etc.) sont prévus par les maîtres en cas d'absence. Cela ne pourrait-il se généraliser ?** ». Sans commentaire !

— suppression des stages de formation continuée. Elle a lieu dans l'arbitraire le plus absolu. Aucune disposition ne permet leur suppression puisque les mesures préconisées par le ministre pour « réduire » les absences des enseignants ne concernent pas les actions de formation faisant l'objet d'une programmation annuelle. Passant outre, dans tout le pays, de très nombreux stages sont supprimés, voire même interrompus.

Partout la lutte s'organise. Elle est difficile car les moyens d'intimidation déployés sont souvent impressionnants, de même que marche le chantage à la conscience professionnelle exercé par l'administration. Pourtant à Créteil, Limoges, Garches, des actions ont permis de limiter sensiblement cette dégradation.

• Normaliens

Ils s'inquiètent dès à présent et à juste titre des conditions d'emploi qu'ils connaîtront à la sortie et des difficultés grandissantes du passage du CFEN et des épreuves pratiques du CAP. Des mouvements revendicatifs importants sont en cours notamment à Melun et à Aix.

AU-IU

l'art de faire des économies

Voici comment se passe le remplacement d'un agent de service en congé de maladie dans certaines académies. Prenons un exemple d'un arrêt de quatorze jours : dans un établissement de moins de vingt agents, « en principe », on a le droit de le suppléer. Voici le scénario : **Premier jour** : on s'aperçoit que l'agent est absent, mais pour combien de temps ?

Deuxième jour : on reçoit le certificat médical, on cherche une personne pour remplacer.

Troisième jour : avec de la chance, on a trouvé quelqu'un qui accepte, on établit une proposition d'engagement.

Quatrième jour : si les PTT marchent bien, elle arrive à l'inspection académique ; la préposée aux approbations de suppléance se dépêche de faire son travail et la soumet à M. l'inspecteur qui la signera le soir.

Cinquième jour : le document revient au service qui le renvoie à l'établissement.

Sixième jour : l'acceptation arrive, on prévient la suppléante qu'elle peut prendre son service, ce qui ne peut se faire que le...

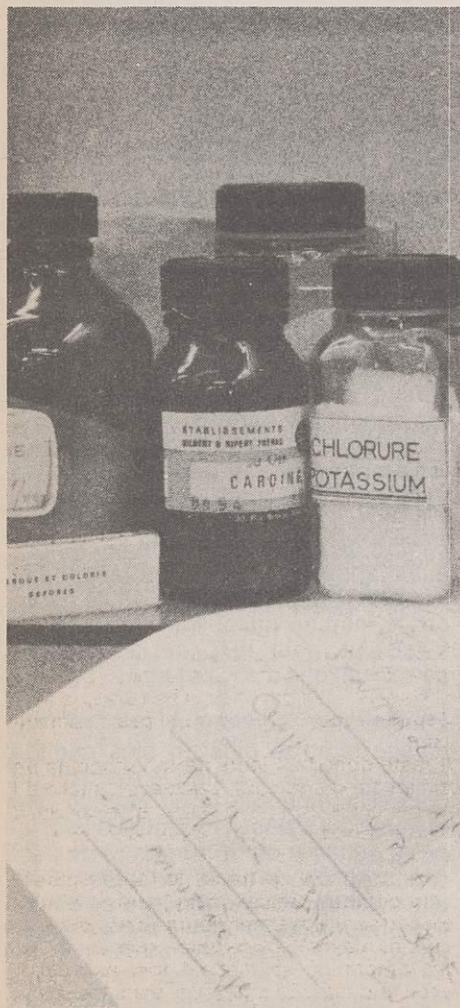
Septième jour : ... si ce n'est pas un dimanche.

Il reste donc huit jours de travail moins un dimanche (au mieux). Là-dessus, puisqu'il ne peut plus être payé de jours de congé, il faudra prélever deux jours sur la suppléance.

Faites le calcul : le travail de l'agent absent sera effectué pendant cinq jours et le suppléant sera payé huit jours (cinq jours + congés payés). Remarquez que ce calcul est déterminé en mettant tout au mieux, avec une rapidité maximum dans les diver-

ses démarches... mais soyons un peu optimiste ! Encore mieux, pour recruter des personnels auxiliaires sur poste d'OP vacant, la demande doit suivre la voie hiérarchique : établissement - inspection académique - rectorat - ministère pour autorisation préalable. De ce fait, une demande partie le 01/10/77 de l'établissement n'est pas encore revenue deux mois après. ■

dans le meilleur des cas, une semaine...



élections éducation physique Progression du SGEN

DES élections pour le renouvellement des CAP et du CJEPS (Conseil de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports) — l'équivalent du CEGT — se sont déroulées le 24 janvier. Les résultats sont les suivants :

- CJEPS :
 - professeurs : 9,6 % (+ 4 %),
 - professeurs adjoints, nouveau cadre : 7,8 % (+ 3,2 %),
 - professeurs adjoints, ancien cadre : 4,2 % (+ 1 %) ;
 - CAP centrale :
 - professeurs : 8,7 % (+ 2 %),
 - professeurs adjoints, nouveau cadre : 9 % (pas de liste en 1975).
- CAP académiques : pour la première fois le SGEN obtient un élu à Rouen et un autre à Caen.

Ces chiffres traduisent une avancée des positions du SGEN-CFDT dans un secteur considéré comme chasse gardée de la FEN (SNEP et SNEEPS).

L'audience du SGEN chez les enseignants d'éducation physique doit encore progresser. La division syndicale entre les professeurs et les adjoints, entre les enseignants d'éducation physique et les autres (sans parler de la coupure avec les autres travailleurs) n'est plus acceptée par nombre d'entre eux, ce qui les conduit à rejoindre le SGEN, syndicat général confédéré. De plus, le SGEN est le seul à défendre la liberté pédagogique dans un secteur où la répression est d'autant plus vive qu'elle touche le domaine corporel.

Enfin, souvent le scrutin s'est déroulé dans des conditions à la limite de la légalité (vote sans émargement, quelquefois plusieurs jours avant la date officielle, à la bonne volonté du professeur coordonnateur). On imagine la pression morale exercée sur les collègues pour qu'ils « votent bien ». Le SGEN a protesté et a demandé qu'à l'avenir les chefs d'établissement veillent au bon déroulement du scrutin, dans les mêmes conditions que pour les autres élections. ■

téléciné

NUMERO 226 — MARS 1978 — 9 F

DOSSIER

« Le bon choix » à la radio et à la TV



ENTRETIEN — PORTRAIT

Le bon sens de Françoise DOLTO



IMAGES

Affiches de campagne...
électorale

En vente 9 F chez votre marchand
de journaux où à ETC 49 Fbg Poissonnière
75009 Paris CCP 5023 99 Paris



agents

action à Niort

Début décembre, des enseignants du SGEN du lycée Jean Macé (Niort) apprennent que trois agents suppléants seront licenciés à compter du 22 décembre. Les agents remplacés étant en congé de longue durée, le but de cette manœuvre apparaît clairement : suspendre le traitement des suppléants pendant les congés scolaires. A l'initiative des sections SGEN et SNES, le problème est pris en charge en intersyndicale par tout le personnel sauf le SGPEN (agents CGT) et le SNTAA (agents FEN).

L'action se déroule alors en plusieurs étapes :

— dénonciation au CE et départ des représentants des parents, des élèves, des agents et des professeurs ;

— pétition signée par la quasi-totalité du personnel, exigeant « *immédiatement le maintien dans l'emploi des trois suppléants durant la totalité des congés des titulaires, sans interruption dans leur nomination et dans leur salaire* » ;

— démarche auprès de l'inspecteur d'académie qui argue d'une circulaire rectorale, ô combien géniale ! suspendant automatiquement de ses fonctions tout agent suppléant pendant les congés scolaires afin, compte tenu des crédits insuffisants, de permettre un fonctionnement « normal » des établissements entre deux congés scolaires ;

— communiqué de presse.

A la rentrée de janvier, deux des trois agents sont repris, le troisième est licencié, le titulaire qu'il remplaçait devant reprendre courant janvier.

— lettre au recteur demandant le paiement des agents pendant les congés scolaires et conditionnant notre participation au CE à une réponse positive. A la mi-janvier, un des agents est payé, un arrêté le réemploie du 23 décembre au 4 janvier !

— multiples interventions téléphoniques.

Fin janvier, le deuxième agent repris est payé, le rectorat nous informe que « *compte tenu des crédits dont il dispose, il a sélectionné selon certains critères (travail sans interruption pendant le premier trimestre avec réemploi au second !) les agents à payer* »...

de la rentabilisation à la provocation

Aux lycée et collège du Portail rouge à Saint-Etienne, la partition a entraîné de sérieuses dégradations des conditions de travail des personnels et des élèves.

La séparation de l'établissement en deux à la rentrée 1977 avait déjà servi d'occasion à la suppression d'un poste de CPE, de trois postes et demi de surveillants, d'un poste d'AIU, alors que le nombre d'élèves est en progression.

Aux protestations des personnels, l'administration réplique en annonçant la suppression pour la rentrée 1978 de deux postes d'agents et de deux postes de secrétariat ; et de brandir la menace de suppression de quatre postes d'enseignants.

Le 26 janvier, la quasi totalité du personnel,

appuyé par les parents et les élèves, se mettait en grève.

Dans l'atmosphère actuelle de rentabilisation à outrance, de dénigrement systématique des personnels de l'Education nationale par le ministère lui-même et ses séides, cet épisode est significatif de toute une politique qui n'a qu'un but : « mettre au pas ». Mais il n'est pas sûr que nous nous laissions faire ! Les personnels du Portail rouge en ont donné la preuve.

du balai à l'université

Depuis le début du mois de janvier, une coopérative de femmes de ménage assure le nettoyage de l'université de Toulouse-le-Mirail. Elle a été constituée par des employées qui travaillaient le soir à l'université pour le compte d'une entreprise privée de nettoyage. Jusqu'à présent, cette entreprise avait toujours obtenu le contrat de nettoyage par le jeu théorique d'appel d'offres permettant en fait aux entreprises similaires de se partager le marché toulousain. Au Mirail, il s'agissait, pour 1977, de la bagatelle de 100 millions d'AF, par an.

L'université, constatant que le nettoyage était de plus en plus négligé mais que chaque année le montant du contrat augmentait, avait imposé une révision en baisse du métrage (surfaces à nettoyer en m² x nombre de passages au cours de la semaine). Puis elle avait décidé de remettre en cause le monopole de fait qui la liait à l'entreprise.

Mais changer de société de nettoyage

ne permettait ni de modifier la dépendance de l'université à l'égard de ce type d'entreprise négrière, ni de changer en quoi que ce soit l'exploitation éhontée des travailleuses payées au dessous du SMIC. D'où l'idée de leur proposer de constituer une coopérative et de répondre à l'appel d'offres pour 1978, leur intégration par l'université se heurtant au refus de l'administration centrale.

Très vite, une vingtaine d'entre elles sont intéressées. La réaction de l'entreprise est rapide :

- proposition d'augmentation de salaires pour certaines, de façon à créer des divisions,
- attaques personnelles contre les personnes intéressées par la coopérative, et dont la société avait réussi à avoir les noms,
- actions de démoralisation contre le projet,
- menaces très claires de chômage pour celles qui ne seraient pas dans la coopérative dans le but de créer un conflit violent.

Toutes ces manœuvres ayant échoué la coopérative est créée par une vingtaine de personnes, à égalité de droit et de responsabilité pour la grande majorité de ses membres. Ceux-ci se sont répartis le travail correspondant au contrat proposé par l'université. Le changement des conditions de travail est sensible : plus de petits chefs, amélioration des salaires de l'ordre de 50% — 13,50 F de l'heure — à laquelle s'ajoutent 5 semaines de congés payés et le paiement des jours fériés.

A partir de ces faits, loin de nous l'idée d'emboucher les trompettes de la victoire. Il faut au contraire bien mesurer ce que les femmes de ménage ont obtenu : la réduction du poids des conditions de leur exploitation. Certes, l'amélioration des conditions de travail et de salaires est un progrès, mais ce ne sont que des acquis par-

tiels et relativement fragiles qui, de ce fait, avec la perspective de les dépasser, doivent être défendus :

— contre toute forme d'attaque visant directement ou indirectement la coopérative (contrôle tatillon de l'exécution des travaux, dénigrement systématique par certains secteurs de l'université ayant acquis une soudaine sensibilité à la grosseur des grains de poussière...);

— contre la récupération involontaire de l'exploitation des travailleuses par l'université elle-même : si en effet, pour le même contrat, l'université a économisé 12 millions d'anciens francs (72 millions d'AF pour la coopérative, 84 avec l'entreprise), il faut veiller à ce que les budgets de pénurie qui nous sont actuellement imposés ne conduisent pas l'université à faire des économies sur le dos de la coopérative ;

— contre l'entreprise qui n'a peut-être pas dit son dernier mot et n'a pas abandonné de gaité de cœur ce marché.

absentéisme... ou autoritarisme

Au cours du premier trimestre, la section SGEN-CFDT du lycée-collège de Vouziers (Ardennes) avait attiré l'attention sur les manques les plus criants de l'établissement. Devant la mauvaise volonté de l'administration, un préavis de grève était déposé pour la rentrée de janvier.

Le 12 janvier, le non remplacement de deux professeurs en congé de maladie conduit la fédération Cornec et l'UIS-CFDT à appeler l'ensemble des parents et travailleurs à

manifeste en ville pour demander à l'administration de faire face à ses responsabilités.

Dans le même temps, le proviseur et le sous-directeur incitaient instamment un collègue victime de dépression à ne pas cesser le travail. Devant son refus, l'« ambiance » monte : elle doit être évacuée à l'infirmerie et y rester 24 heures. A la sous-préfecture, le secrétaire d'Etat Sourdille, député sortant RPR, vomit sur les professeurs de Vouziers et se fait fort de rassembler 1 000 personnes (sic) pour « dire que les choses doivent rentrer dans un minimum d'ordre ». A Vouziers le droit à l'éducation, le droit à la santé, la liberté d'expression sont subordonnés aux préjugés de certaines notabilités.

Le 19 janvier, la section SGEN-CFDT se met en grève. Le 20 janvier : trois remplaçants sont nommés à Vouziers.

encore un établissement public en grève

Etablissement public sous tutelle du ministère de l'Education, l'Agence nationale pour le développement de l'éducation permanente est sans conseil d'administration depuis près de deux ans. Faute de pouvoir obtenir l'application de l'accord partiel négocié avec leur direction, les salariés de l'agence, à l'appel des sections CFDT et CGT, se sont mis en grève et rendus en délégation à leur ministère de tutelle pour faire avancer leurs revendications : des contrats à durée indéterminée pour tous, un système

d'avancement à l'ancienneté sur la base d'un minimum qui ne soit pas dérisoire, le treizième mois et 40 heures hebdomadaires sans diminution de salaire.

tech-sup

victoire du SGEN-CFDT

A Nantes, Serge, contractuel type CNRS, demande un congé pour convenance personnelle le 28 août 1975 pour le 1er octobre.

Le 19 novembre, il reçoit une réponse positive de la part du président qui, toutefois, n'accorde pas le bénéfice de l'article 46 des statuts (réintégration après congé). Mais à cette date, Serge qui avait programmé un voyage d'étude collectif est déjà parti. C'est sa mère qui signe le document du président.

Le 1er juin 1976, Serge demande sa réintégration. La direction refuse, prétextant qu'il n'y a plus de poste ni dans l'établissement, ni dans l'université. Malgré des certificats de travail on ne peut plus élogieux, l'université prétend ne rien pouvoir faire.

En septembre 1976, la section locale du SGEN est saisie de l'affaire après que le SNPTES FEN ait affirmé que le cas était indéfendable.

Depuis cette date, tracts, délégations, audiences, envois de dossiers se succèdent au ministère des universités. Enfin, le 1er février, après seize mois de laborieuses tractations, le ministère nous faisait savoir qu'un poste était attribué à Nantes pour notre camarade.



La CFDT et la planification démocratique

un plan, pour quoi faire ?

dossier préparé par Yves DALMAU

Si la gauche gagne le 19 mars, la « planification démocratique » sera immédiatement à l'ordre du jour.

En effet, de la même façon qu'aujourd'hui tout le monde, à gauche, se réclame plus ou moins de l'autogestion, la plupart des forces politiques et sociales partantes dans l'Union des forces populaires ont la « planification démocratique » pour projet d'organisation économique et sociale. Mais cette même notion recouvre-t-elle la même chose pour tous ? Rien n'est moins sûr.

Aussi est-il essentiel que nous maîtrisons collectivement l'ensemble de nos propres positions, afin de pouvoir les populariser auprès de tous les travailleurs et peser de façon significative dans le vaste mouvement de transformation sociale qui s'engagera.

La planification démocratique, ce n'est pas une technique économique, un ministère, une affaire de gouvernement ou de Parlement.

C'est un processus de transformation sociale qui assure l'intervention croissante des travailleurs et des citoyens sur l'orientation et l'organisation du développement économique et social.

L'enjeu est : qui commande, qui gouverne ? Le patronat, les technocrates, ou l'ensemble des travailleurs ? Qui décide de ce qui doit être produit, de ce qui doit être consommé et comment cela doit l'être ? Quels intérêts gouvernent à l'aménagement du territoire, aux implantations d'établissements scolaires ? Ceux qui se réclament du profit ou ceux qui leur opposent la logique des besoins ?

C'est dire à quel point à tous les niveaux, dans tous les secteurs de la production, de la distribution, de la for-

mation, de l'information ou de l'habitat, l'ensemble des travailleurs et des citoyens est directement concerné.

Ce qui fera, ou ne fera pas, que la « planification démocratique » sera ou non un des éléments d'avancée vers le socialisme autogestionnaire, ce n'est pas la bonne volonté et la qualité du futur ministre du Plan, mais la force et le sens de la lutte des classes dont le Plan est une représentation.

aujourd'hui : propriété privée, profit, marché

Propriété privée des moyens de production et d'échange qui permet à leurs propriétaires — patrons, mais aussi hauts technocrates — de s'approprier les richesses créées par l'ensemble des travailleurs et d'en décider l'utilisation.

Profit, seule incitation à produire des biens et des services, qui fait que seul ce qui est rentable à court terme est produit, quels que soient par ailleurs les besoins.

Recherche du profit qui pousse le patronat, et propriété privée qui lui permet, d'accroître la division du travail, d'accélérer les cadences, de licencier, de réduire les travailleurs à de simples marchandises.

Marché qui assure les ajustements entre offre et demande au prix de déséquilibres permanents — pénuries, « surproductions » — avec leur cortège de catastrophes pour les travailleurs : licenciements, exode, chômage, inflation, chute du niveau de vie.

Marché et profit qui provoquent de fantastiques gaspillages d'hommes et de machines, c'est-à-dire de travail, qui mercantilisent l'ensemble de la vie sociale. Tout se vend, tout s'achète, tout se gaspille. Rien n'échappe au profit.

Propriété privée, profit, marché qui soumettent l'ensemble de la vie sociale à leurs valeurs : concurrence, individualisme, hiérarchie, discipline. Les méfaits de ce système ne sont plus à prouver. Mais par quoi le remplacer ? Et comment ?

S'appuyant sur les aspirations et les luttes des travailleurs et tirant les leçons des « expériences » étrangères, la CFDT, dans le cadre de son projet du socialisme autogestionnaire, propose un contenu à la notion de planification démocratique qui doit permettre **« d'impulser un nouveau type de développement fondé sur les besoins et non sur la logique du profit, l'élargissement des droits et pouvoirs des travailleurs, de nouveaux rapports économiques et sociaux, l'amélioration des conditions de vie et de travail, la réduction du gaspillage des ressources humaines matérielles et naturelles. »**

marché et Plan

Doit-on, peut-on supprimer le marché ? Complètement ou partiellement ? Par quoi le remplacer ?

Quand une entreprise prévoit une progression de x % de ses ventes, elle engage le programme d'investissement nécessaire à la production correspondant à cette prévision. Il s'agit là d'un pari reposant bien souvent sur des prévisions approximatives, voire erronées, et ce malgré la vaste étude

de marché que constitue « la planification indicative » française.

Les millions de décisions économiques prises dans le monde par des unités autonomes en fonction de leurs intérêts particuliers, et sans la moindre coordination, ne peuvent qu'aboutir à des déséquilibres permanents entre les offres et les demandes. Mais lorsque ces écarts sont constatés, il est trop tard, les investissements sont réalisés, les biens produits.

Les conséquences de cette anarchie, les travailleurs les supportent quotidiennement : faillites, licenciements, inflation, sous-utilisation des équipements, faiblesse du pouvoir d'achat.

Le marché réalise bien l'adéquation entre offres et demandes, mais après coup, au travers de récessions, d'emballlements, de crises, de manipulations de la demande, et toujours au travers d'importants gaspillages.

Les efforts entrepris depuis la guerre dans chaque pays capitaliste pour une croissance régulière — intervention croissante de l'Etat — sont restés vains pour une part, du fait notamment du caractère déstabilisateur du développement des multinationales (gestion à l'échelle mondiale). Et quand quelques monopoles arrivent à maîtriser un secteur donné, à « planifier » correctement leurs productions, ce n'est que pour mieux asseoir leur profit et leur domination au détriment des intérêts des travailleurs (hausse permanente des prix, malthusianisme économique).

Le marché, c'est aussi celui de la main-d'œuvre, celui sur lequel, en fonction de la conjoncture et du rapport de force syndical, on peut louer la force de travail pour de bas salaires,

celui sur lequel on embauche ou on licencie au rythme des affaires.

Le marché, c'est encore le lieu où s'expriment et prospèrent les inégalités. On est logé, transporté ou nourri en fonction de sa capacité à acheter et non pas en fonction de ses besoins.

C'est par le marché enfin que la bourgeoisie récupère, par les hausses de prix, les concessions salariales qu'elle a été obligée de faire aux travailleurs (du privé comme du public).

Les griefs des travailleurs à l'encontre « des lois du marché » sont nombreux. Mais le supprimer brutalement serait courir à la catastrophe car, quelles que soient ses tares, il coordonne malgré tout l'activité économique, et souvent beaucoup mieux que ce par quoi il a été remplacé ailleurs.

En URSS, par exemple, sa suppression, (seul le marché des biens de consommation individuelle a été dans une certaine mesure maintenu) et son remplacement brutal par une planification centralisée ont plongé le pays dans des difficultés de coordination économique dont il ne se dépêtra pas.

Les syndicats et le Plan

« Les organisations syndicales ont un rôle majeur dans le débat démocratique de la planification. Elles sont consultées à tous les niveaux et participent au contrôle de son exécution. Cependant elles ne votent pas le Plan. Leur rôle est d'informer, d'exprimer les aspirations des travailleurs, d'assurer le caractère démocratique des discussions. Elles gardent, à tout moment, leur indépendance et la possibilité de négocier avec les pouvoirs publics ou les patrons, le statut économique et social des travailleurs ainsi que tout ce qui se rapporte à leurs conditions de vie et de travail. »

un plan, comment

**Réduire le rôle du marché :
accroître les pouvoirs collec-
tifs des travailleurs et des
citoyens**

Permettre à l'ensemble des travailleurs et des citoyens de maîtriser l'ensemble des activités économiques et sociales.



planification contractuelle

Il s'agit par nos propositions de permettre à l'ensemble des travailleurs et des citoyens de maîtriser l'ensemble des activités économiques et sociales, de ne plus être soumis aux fluctuations du marché, aux décisions du patronat ou de ses « commis politiques ». L'objectif est double : démocratie et efficacité. Efficacité, parce que l'inefficacité c'est du gaspillage de travail. Démocratie parce que c'est un objectif en soi et parce que c'est une condition même de l'efficacité (décisions prises par ceux qui sont concernés, mise en œuvre motivée et consciente, souplesse...).

le principe

Après un large débat à tous les niveaux (voir ci-après), une loi de planification est adoptée. Elle s'impose à

tous mais elle n'indique pas à chaque entreprise ou collectivité ce qu'elle doit faire, comment elle doit le faire, avec qui elle doit entrer en relation. Non. Son caractère contraignant consiste en ce que tous les agents économiques et sociaux concernés

- doivent s'inscrire dans les grandes options du Plan,

- doivent négocier et signer des contrats — entre région ou commune et entreprises, entre entreprises, entre entreprises et l'Etat — contrats dont la cohérence, assurée aux différents niveaux, constitue et concrétise le Plan. Le Plan est en quelque sorte « un maillage », une multitude de contrats horizontaux et verticaux librement négociés dans le cadre des options démocratiquement établies.

Cette démarche permet,

- d'établir des choix économiques et sociaux et de les mettre en œuvre,

- d'éviter les pièges de la planification bureaucratique et centralisée en lais-

sant aux entreprises et aux collectivités une très large autonomie d'initiatives dans la phase même de réalisation du Plan,

- d'éviter les gaspillages des ajustements a posteriori du marché, en assurant a priori les cohérences et les ajustements économiques.

les procédures

Les travailleurs et les citoyens déterminent le contenu du Plan (directement ou par l'intermédiaire de leurs représentants) au travers d'instances consultatives à caractère économique et social (comités locaux de l'emploi, comités économiques et sociaux régionaux, comité économique et social), d'instances politiques (commune, département, région, Assemblée nationale), et au travers des entreprises ou établissements et des branches ou ministères — conseils d'ateliers et d'établissements, comités de branches ou ministériels... — (1).

Dans une première phase, un débat sur les besoins prioritaires se fait au plan local, dans les communes et les établissements, se poursuit au plan régional, où il se traduit par une première synthèse, avant de déboucher au plan national sur un projet de loi d'orientation et de développement soumis au vote du Parlement par le gouvernement.

(1) L'ensemble de ces institutions étant soit à transformer profondément — élections du conseil régional au suffrage universel, compositions et pouvoirs des conseils économiques et sociaux régionaux modifiés —, soit à créer — comités de l'emploi, comités de quartier, conseils d'ateliers...

Cette phase doit permettre de dégager les priorités en matière de fonctions collectives, d'investissements, de répartition des revenus.

Dans un deuxième temps, dit d'élaboration du Plan, les mêmes instances, et selon le même ordre ascendant, établissent leur projet de Plan dans le cadre des options arrêtées précédemment.

Lorsqu'à tous les niveaux les synthèses nécessaires ont été effectuées, le gouvernement soumet le Plan ainsi construit au vote du parlement.

« La loi de planification ainsi adoptée impose alors ses priorités et ses orientations dans la mise au point des budgets annuels, dans l'orientation des investissements, la politique du crédit, la fiscalité, la répartition des revenus, la politique générale des entreprises publiques ou nationalisées, les échanges extérieurs. »

Au cours de la troisième phase, de mise en œuvre du Plan, seront signés les contrats qui fixent les missions et les moyens des agents économiques concernés.

Quant au contrôle de l'application du Plan, il sera assuré par l'administration du Plan (pour les grands investissements nationaux), par les assemblées politiques et les assemblées économiques et sociales (équipements collectifs, développement régional) et par les comités d'entreprise et les syndicats au niveau des établissements. De plus, pour les entreprises « socialisées », notamment celles ayant un caractère de service public, il est créé un organe extérieur de contrôle dans lequel siègent les représentants des assemblées politiques et des usagers, et des représentants des pouvoirs publics

qui doivent y être minoritaires (objectif : éviter l'étatisation).

Dans le cadre de cette planification démocratique, trois autres limitations seront apportées aux « lois du marché ».

Notons bien que le marché n'est pas une cible abstraite. Au travers de sa remise en cause, c'est bien une lutte réelle qui est engagée, pour des transferts de pouvoir et de richesses, pour un autre type de développement, pour d'autres formes d'organisation sociale et pour plus de démocratie. Le niveau de mobilisation sur les différents terrains déterminera l'issue de cette lutte.

le marché du travail

La CFDT ne nie pas l'existence d'une offre et d'une demande de travail. Mais leur libre jeu, c'est-à-dire la domination patronale, a les effets que l'on sait : écrasement des salaires, armée de chômeurs, conditions de travail abrutissantes. Les organisations syndicales, par leurs luttes, ont déjà largement entamé ce pouvoir discrétionnaire des patrons : fixation du SMIC, droit des travailleurs face à l'emploi... Mais cela reste très insuffisant. Aussi la CFDT propose-t-elle que l'adaptation de l'offre et de la demande de travail et sa programmation reviennent aux instances de planification. La gestion quotidienne, sous le contrôle des comités locaux de l'emploi, doit relever des services publics de l'emploi profondément transformés. Toutes les officines privées de placement des travailleurs seront supprimées. L'emploi ne sera plus soumis aux aléas de la conjoncture, il ne sera pas la résultante d'autres choix (stabilité du franc par exemple) mais un objectif prioritaire.



Pour que chacun puisse accéder à un emploi socialement utile :

- les investissements et les aides de l'Etat devront être prioritairement orientés en fonction des emplois dont ils permettront la création, et du lieu où interviendront ces créations (vivre et travailler au pays) ;
- les comités d'entreprise auront un droit de veto suspensif à tout projet de licenciement jusqu'à avis du comité local de l'emploi ;
- les suppressions d'emplois, quand elles ne pourront être évitées, ne seront autorisées que s'il y a reclassement préalable dans un emploi équivalent ;

- la durée hebdomadaire du travail devra être fortement réduite (35 h).

Toujours sur ce marché du travail, les différents groupes sociaux concrétisent financièrement, par leurs gains, la place qu'ils occupent dans la hiérarchie sociale (en retour ces revenus fondent cette place). Aussi la réduction des inégalités doit-elle être un axe essentiel de la planification démocratique. Sur ce terrain, les revendications que par la lutte nous ferons inscrire dans le Plan sont d'abord la progression plus rapide du SMIC, le plafonnement des hauts revenus et une politique fiscale fortement redistributrice.

consommations collectives

Produire en fonction des besoins, mais également consommer en fonction des besoins et non des revenus. Un des instruments adéquat à cet objectif est le développement des consommations collectives de tous ordres et l'extension du champ de la gratuité. C'est le Plan (selon les procédures décentralisées étudiées) qui détermine les objectifs du pays en matière de logement, de loisirs, de transports publics, de communication, d'équipements scolaires, sanitaires, culturels. L'accès gratuit à ces biens collectifs, leur extension (restaurants, laveries) non seulement soustraient une large part de la consommation nationale aux lois du marché, au règne du pouvoir d'achat, mais permet de développer un autre mode de consommation et de relations sociales (mettre fin à la consommation-statut social). De plus, ces « consommations » sont un moyen efficace de lutte contre l'inflation, car gratuites (elles sont financées par la fiscalité) elles n'ont pas de prix. **« Et le meilleur moyen de supprimer la hausse des prix, c'est de supprimer les prix ».** (2).

Pour les consommations non socialisées, le marché, dans le cadre du plan, reste bien évidemment le lieu de rencontre entre offres et demandes.

plan profit, pouvoir des travailleurs

« Le Plan doit permettre d'impulser un nouveau type de développement fondé sur les besoins et non sur la logique du profit... » Logique des

(2) Kolm, « la transition socialiste »

besoins, logique du profit, qu'est-ce à dire ? Il ne s'agit pas de supprimer les profits au bilan des entreprises et de les remplacer par des pertes.

Certes l'Etat pourrait combler ces déficits avec les recettes fiscales. Mais subventionner régulièrement les entreprises n'est pas une pratique saine. Cela finit par fausser tout comportement économique et ne peut mener, à terme, qu'à des gaspillages dont en définitive les travailleurs paieraient la note (cette règle comportera bien évidemment de nécessaires exceptions). Mettre en cause la logique du profit ne signifie pas la suppression du surplus créé par les travailleurs mais bien que le montant et l'usage en soient déterminés par l'ensemble de la collectivité dans le cadre de la planification démocratique. Ce dont il s'agit c'est de renverser les motivations à produire des biens ou des services. Le moteur de la production ne sera plus le profit escompté à court terme, mais la satisfaction des besoins exprimés dans le cadre des débats de la planification.

L'objectif de l'investissement ne sera plus la vente avec profit sur un marché, mais la livraison de biens et de services s'inscrivant dans un autre type de développement : qualité, durabilité, biens collectifs... Les investissements n'auront plus comme objectif de soutirer autant de profit que possible du travail des salariés, d'accroître la soumission des travailleurs, mais d'améliorer les conditions de travail, de remettre en cause la séparation actuelle des tâches.

Ceci suppose l'intervention croissante des travailleurs qui, parce qu'ayant un sens aigu de l'intérêt général, parce qu'opposant une conscience et une démarche collective aux intérêts partisans des tenants actuels des pouvoirs

économiques et sociaux, peuvent seuls infléchir sensiblement la logique actuelle des entreprises et des services.

La maîtrise par les travailleurs (du public comme du privé) de leurs conditions de travail et des objectifs et méthodes de la « production » dans laquelle ils sont impliqués est une des priorités de la CFDT. Cette « socialisation » croissante est aussi un moyen de produire autre chose, autrement, avec un coût minimum.

La CFDT organisera la mobilisation nécessaire pour que le Plan repose bien sur cette conquête permanente par les travailleurs de droits et pouvoirs nouveaux, objectifs et moyens du socialisme autogestionnaire. Dès aujourd'hui, elle met en avant des revendications immédiates porteuses de ces transformations (cf plate-forme chap. VI et VII).

La rupture pour laquelle nous luttons en proposant un tel contenu à la notion de planification démocratique ne peut se concevoir que dans le cadre d'une large mobilisation populaire majoritaire, d'une victoire politique des forces de gauche et d'une maîtrise par l'Union des forces populaires des pouvoirs politiques et économiques à leurs différents niveaux. Cette maîtrise suppose, condition nécessaire mais non suffisante, la réduction progressive du secteur privé, avec comme première étape la nationalisation du secteur bancaire et financier et des groupes dominants de l'économie.

Un mini dossier dans le prochain numéro de SU fera le point sur les positions confédérales en matière de nationalisation et de droits et pouvoirs des travailleurs dans ces entreprises. ■



Mettre fin à la consommation-statut social.

la rentrée 1978 dans le premier cycle au tour des cinquièmes

LA circulaire de rentrée est parue au BO n° 6 du 9 février. 1978. Elle étend aux classes de cinquième les dispositions en vigueur cette année pour les sixièmes mais comporte certaines nouveautés qu'Haby a précisées dans sa conférence de presse du 15 février.

Accès à la sixième

« ... à partir de la rentrée 1978, les élèves de CM2 accèderont de droit au collège » (c. rentrée 1977).

« ... à la rentrée 1978, les élèves de CM2 accèdent à la classe de sixième sur proposition de leurs maîtres » (c. rentrée 1978).

Il semble qu'en un an Haby ait perdu des illusions sur l'égalité des chances et les possibilités de vaincre les difficultés grâce au soutien en sixième. Dès lors il revient au redoublement en CM2. Il n'est plus fait mention des commissions d'admission en sixième. La décision de redoublement est prise par les maîtres de CM2, mais l'IDEN jouera un rôle prépondérant. C'est le même IDEN qui établit les effectifs à l'entrée en sixième dans le cadre de la carte scolaire. C'est lui encore qui organisera les réunions informelles entre maîtres de CM2 et de sixième. L'orientation vers la sixième ne sera plus le fait des enseignants mais celui de l'administration.

Cette circulaire fait en outre apparaître le danger de transformation du CM2 en centre de dépistage pour élèves en

difficulté. N'entre pas au collège unique qui veut...

Tout en nuance

Haby maintient son attachement au soutien qu'il qualifie de « *nouveauté pédagogique particulièrement importante.* » Pour notre part, nous maintenons notre opposition maintes fois exprimée (1).

En le destinant aux « *élèves maîtrisant le contenu normal de la formation primaire et éprouvant des difficultés provisoires* », le ministre nuance largement son habituel discours sur l'égalité des chances et ouvre les voies à la réapparition des filières. Il justifie ainsi la sélection à l'entrée en sixième comme le maintien des classes regroupant les élèves en difficultés (800 selon lui).

Tous en sixième !

Utilisant le prétexte des élèves n'ayant pas atteint le CM2 malgré leurs 14 ans, Haby introduit le **préprofessionnel dès la sixième** sous la forme de CPPN-CPA adaptées. Ces classes, très proches des CPPN-CPA déjà existantes (quatrième et troisième) s'en différencient par le renforcement des bancs d'essais et du travail en atelier (dix heures au lieu de six). L'orientation des élèves vers cette structure est quasi automatique et la circulaire du 8 juin 1977, citée en référence, permet tous les cas de figure ; en particulier l'alternance entre stage et enseignement dès la première année. Bien que le texte définisse cette structure comme provisoire, il n'y a guère d'illusion à se faire sur la filière qui se met en place. Chaque enfant rentre au collège unique et ce dès la sixième... (extrait de la prochaine conférence de presse d'Haby).

Les personnels

La suppression des dédoublements, couverte par l'alibi du soutien, avait entraîné l'année dernière une réduc-

tion sensible des heures d'enseignement à assurer. Son extension à la cinquième, cette année, conduira à un nombre plus important de suppressions de postes.

Haby a annoncé lors de sa conférence de presse que « *tous les auxiliaires employés en surnombre l'année dernière seraient maintenus, afin de continuer à faciliter le développement de la réforme* ». Dans cet esprit, ils seront utilisés à améliorer les conditions générales d'enseignement et à renforcer le gavage des élèves déjà soutenus. Leur garantie d'emploi demeure parfaitement conjoncturelle et leur titularisation n'est toujours pas envisagée.

Le terme de dédoublement est banni du langage officiel, Haby leur préfère les regroupements (par ex. 3 (4) groupes à partir de 2 (3) classes) qui sont tellement plus souples et rentables.

Agir en section

Dans l'immédiat, intervenir en intersyndicale ou section auprès du chef d'établissement afin de connaître les structures prévues pour la rentrée prochaine. Déterminer les incidences de l'application de la réforme sur l'emploi et agir contre toute suppression de poste. En outre, à partir de la plate-forme du SGEN, chiffrer les besoins réels de l'établissement et revendiquer la création des postes nécessaires.

Il est essentiel que l'ensemble des informations soit transmis au SGEN académique afin qu'une globalisation de l'action soit réalisable.

Dans le même temps, continuer la dénonciation du soutien, sous les formes localement les mieux adaptées, et refuser l'introduction des CPPN-CPA dès la sixième en montrant que le collège unique d'Haby n'est qu'un mythe.

Christian LEBEAU ■

(1) SU n° 710, 722, 724.



école et formation professionnelle

Ceci est un document de travail, ni plus ni moins : exceptionnellement, nous le publions dans SU, à cause de l'avancée qu'il implique dans les positions du syndicat et de l'importance des décisions à prendre par lui en la matière : ces décisions seront l'aboutissement d'un débat à organiser dans les divers secteurs et sections du syndicat, qui veilleront à transmettre leurs amendements aux instances académiques ; ces dernières sont d'ores et déjà prévenues qu'elles ont jusqu'au mardi 9 mai dernier délai pour faire parvenir leurs amendements au secrétariat national.

Nous sommes tous témoins des difficultés que rencontrent les jeunes aux différents niveaux de sortie de l'école vers la vie professionnelle. Il y a le chômage, entretenu par la crise. Il y a une politique de plus en plus systématique de déqualification, au profit d'une frange de cadres supérieurs toujours plus restreinte. Il y a, au-delà de certaines contradictions apparentes ou superficielles, une profonde cohérence entre la situation de l'emploi et le rôle dans lequel le pouvoir gouvernemental et patronal entend enfermer l'école en matière de formation professionnelle. Ces **constatations** sont malheureusement faciles à faire. Est-il aussi facile d'en tirer les conséquences quant aux choix nécessaires de l'organisation syndicale ?

Nous sommes interpellés sur la scolarité obligatoire... sur la professionnalisation de la formation... sur l'alternance... sur l'éducation permanente... Répondre isolément à telle ou telle de ces **questions** serait sans doute nous enfermer à notre tour dans une démarche étreinte. Entre la professionnalisation à courte vue qui transforme les jeunes en esclaves du patronat, et la livraison sur le marché du travail d'une masse de jeunes dépourvus de toute formation professionnelle (voire générale), il est urgent de ne pas choisir, et de tracer une autre voie !

Cela suppose un large débat, à mener dans toute la CFDT : ce débat n'a que trop tardé ; nous devons donc au SGEN-CFDT ne pas différer davantage l'initiative propre à le relancer.

Telle est la perspective dans laquelle s'inscrivent les **propositions** rassemblées dans ce document, en vue d'un débat à mener au comité national de mai prochain. Elles sont assorties de **revendications** à prendre en compte dans l'action immédiate, au même titre que la plate-forme que nous venons d'élaborer et qu'il nous faut populariser.

objectifs de transformation

Propositions pour la réorganisation du système de formation dans la perspective d'une société socialiste autogestionnaire.

Ces propositions se fondent sur deux principes.

Premier principe : une formation initiale comportant pour tous une composante professionnelle.

Deuxième principe : une formation initiale débouchant pour tous sur une expérience professionnelle.

1 Une formation initiale comportant pour tous une composante professionnelle

Cela implique...

- 1) la mise en œuvre d'une formation intégrée ;
- 2) la remise en cause des rapports formation/production ;
- 3) la reconsidération de la notion d'obligation scolaire.

1.1.

Une formation initiale comportant pour tous une composante professionnelle... cela implique la mise en œuvre d'une **formation intégrée** : une formation commune et polyvalente, c'est-à-dire qui intègre dans un ensemble unifié ce qu'on met actuellement sous les étiquettes de formation générale, formation technique, formation professionnelle.

Dans une phase transitoire, il est conforme à la logique du projet adopté en 1974, de proposer que l'école moyenne (1) débouche, pour tous, sur ce qu'on pourrait appeler un cycle terminal polyvalent.

— Ce cycle terminal polyvalent comporterait, encore une fois pour tous, et sur un pied d'égalité :

- l'approfondissement de la formation commune : tronc commun interdisciplinaire de même nature que celui de l'école moyenne ; ce tronc commun comporterait, dans le cycle terminal polyvalent comme dans l'école moyenne, une composante technologique dont les trois aspects — moyen d'expression, affrontement au concret, implications sociales — concerneraient non seulement tous les élèves mais aussi tous les enseignants ;
- les éléments d'une formation professionnelle de base, dans l'une des grandes branches proposées aux élèves tout au long de l'école moyenne ;
- le développement d'options personnelles : occasion pour chacun d'exercer librement certaines activités de son choix ; librement, dans la mesure où même si elles recou-

pent l'un ou l'autre des deux axes précédents ces options ne sauraient constituer une prédétermination professionnelle.

— La durée de ce cycle terminal polyvalent serait de deux ou trois ans, compte-tenu du niveau visé pour la formation professionnelle de base à donner à tous (équivalent à celui d'un actuel BEP ?).

Elle pourrait aussi — éventuellement — varier selon les intéressés, en fonction des rythmes personnels (rappelons que jusque-là, donc jusqu'à 15 ans, cette prise en compte de rythmes personnels ne se serait traduite par aucune différence dans le nombre d'années des cycles scolaires).

Ces propositions, valables pour une période transitoire, ne préjugent pas de l'évolution qui pourrait suivre leur mise en œuvre...

1.2.

La marche vers une société socialiste autogestionnaire doit permettre d'envisager sur des bases radicalement nouvelles les rapports entre systèmes — et lieux — de formation et de production. Dès lors une **formation en alternance** est concevable dès la fin de l'école moyenne, sous réserve que le terme de la formation professionnelle de base ne se trouve pas différé au-delà d'un âge limite : on peut concevoir qu'un jeune, à partir de 15 ans, partage son temps entre la fréquentation de l'établissement scolaire où il sera inscrit et celle de l'entreprise avec laquelle cet établissement scolaire partagera la responsabilité de sa formation.

Dans une phase transitoire, une telle formation en alternance pourrait déjà être expérimentée, dans le cadre d'une recherche pédagogi-

que entièrement restructurée et étroitement liée à la transformation des rapports de travail dans le système de production.

1.3.

Cette remise en cause de l'école en tant que lieu unique de formation pourra entraîner à terme celle de l'**obligation scolaire** telle qu'elle s'entend actuellement : obligation de fréquenter un établissement scolaire, et — corrélativement — impossibilité d'exercer une activité professionnelle rémunérée.

On ne saurait préjuger à partir de quel âge, dans le contexte envisagé, chacun pourra accéder à une activité professionnelle, économiquement et socialement responsable : on peut du moins augurer que cet âge correspondra au terme de l'école moyenne, 15 ans.

2. Une formation initiale débouchant pour tous sur une expérience professionnelle

Cela implique...

- 1) la définition des modalités du retour à la formation ;
- 2) la réalisation de la formation continue ;
- 3) la reconversion des enseignements supérieurs.

(1) Les propositions du SGEN-CFDT pour l'école moyenne ont été adoptées par le congrès de Clermont-Ferrand en mars 1974 : le texte intégral en a paru successivement dans le SU n° 627 du 10 avril 1974, dans la brochure l'école de A à Z éditée en mai 1975, dans le n° 25 de Recherche-Formation (nov.-déc. 1976) ; une nouvelle édition de la brochure l'École de A à Z est en préparation.

2.1.

L'expression « débouché sur une **expérience professionnelle** » est à prendre au pied de la lettre : cela signifie que dès la fin de la formation initiale commune et polyvalente, soit à 17-18 ans, tout le monde entre dans ce qu'on appelle couramment « la vie active » ; et c'est dans le contexte ainsi créé que se posera, en son temps, la question du retour à la formation...

Dans une phase transitoire, chacun aurait, au terme du cycle terminal polyvalent, le choix entre deux attitudes : soit s'engager immédiatement dans la vie professionnelle, soit entamer directement un cycle d'études ultérieures ; dans le premier cas, au bout d'un nombre déterminé d'années d'activité professionnelle, il aurait priorité pour le retour à la formation, — dans le second cas, au bout d'un nombre déterminé d'années d'études, il aurait obligatoirement à affronter la réalité professionnelle.

Dès ce moyen terme la règle serait la suivante : pas d'entrée dans la vie active aussitôt après la formation initiale commune et polyvalente sans garantie de retour à la formation dans des délais déterminés, pas de retour à la formation sans un minimum déterminé d'activité professionnelle.

A long terme cette distinction n'aura plus d'objet...

- Le retour à la formation sera de droit après un nombre déterminé d'années d'activité professionnelle : celui qui en différera le moment aura priorité lors de toute session ultérieure sur les postulants individuels.

- L'accès à la formation continue sera ouvert pour moitié à des groupes de

travailleurs désignés au titre de la promotion collective, pour moitié à des postulants individuels.

Dans tous les cas le retour à la formation sera assorti du maintien du salaire et de la garantie de l'emploi.

2.2.

Cela implique une **formation continue** enfin réalisée, où il s'agira pour l'intéressé, à la fois et sur un pied d'égalité :

- d'accroître sa compétence professionnelle, ce qui suppose un saut qualitatif sensible, touchant aussi bien les connaissances théoriques que les applications pratiques ;

- d'approfondir sa recherche personnelle, dans les domaines et selon les modalités de son choix.

Le respect de cette deuxième composante est indispensable pour que l'éducation permanente ne soit pas réduite à la seule formation professionnelle continue.

De même l'aménagement du temps devra-t-il se prêter à l'alternance, quelle qu'en soit la formule :

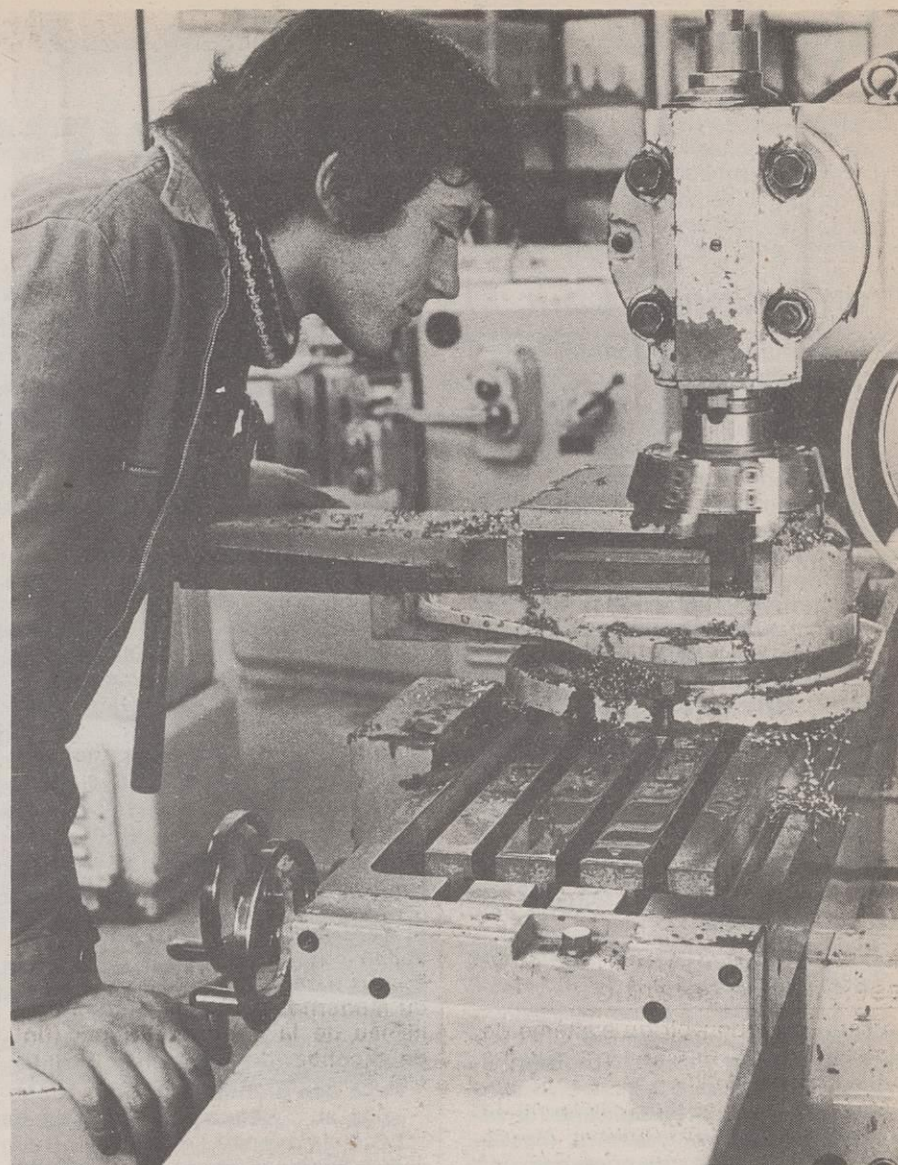
- soit alternance de périodes entièrement consacrées, les unes à la formation, les autres à la production ;

- soit délimitation de périodes permettant de partager son temps entre formation et production.

La durée totale des périodes de formation au regard d'une carrière normale, l'intervalle entre ces périodes, la durée minimum souhaitable pour chacune d'elles... autant de problèmes qu'il conviendra de prendre en charge dans le temps où seront mises en place les mesures suggérées à titre transitoire.

2.3.

Cela implique aussi, il faut y insister, une transformation radicale des



Une formation professionnelle de base pour tous

enseignements supérieurs : ceux-ci devront adapter toutes leurs activités de formation à la formation d'adultes

venant à eux avec l'acquis d'une expérience professionnelle, à prendre en compte comme telle.

objectifs revendicatifs immédiats

repères pour l'action et la négociation

Dans l'immédiat — dans le contexte « de société libérale avancée » et de « système éducatif modernisé » où nous nous trouvons — la lutte la plus cohérente avec les objectifs de transformation développés ci-contre est celle que nous menons...

- pour le respect de l'obligation scolaire ;
- pour une formation professionnelle garantie ;
- contre la caricature de l'alternance ;
- contre le dévoiement de la formation continue.

1) Pour le respect de l'obligation scolaire

On parle beaucoup de l'obligation scolaire, mais surtout pour se demander s'il convient de la prolonger au-delà de 16 ans ; or il s'agit d'abord d'obtenir qu'elle soit respectée à la lettre, autrement dit que l'État respecte l'obligation qui lui est faite d'assurer la scolarisation de tous jusqu'à 16 ans : c'est pourquoi la première de nos revendications immédiates est l'abrogation des articles 57 et 58 de la loi Royer, et la suppression de la filière CPPN-CPA.

2) Pour une formation professionnelle garantie

Il n'est pas au pouvoir du système de formation d'agir directement sur les conditions de l'emploi, mais il est de son devoir de s'interdire la solution de facilité que constitue l'orientation vers la vie active.

2.1.

Cela suppose un renforcement considérable de la capacité d'accueil des LEP tel qu'ils puissent recevoir :

- les élèves orientés vers la vie active ou vers la filière CPPN-CPA à l'issue de la 5^e, ou de la 4^e, pour qu'ils puissent préparer un CAP en 3 ans ;
- les élèves orientés vers la vie active à l'issue de la 3^e, voire de la seconde, pour qu'ils puissent préparer un BEP (et non un CAP !) en 2 ans.

Ce paragraphe 2.1. est celui qui dès la discussion en Commission permanente a donné lieu aux échanges les plus nourris.

En ressortent deux propositions complémentaires, que nous joignons d'ores et déjà au document pour qu'elles soient prises en compte dans le débat :

— d'une part, revendiquer, au même titre que le renforcement de la capacité d'accueil des LEP, une professionnalisation du cycle d'orientation des collèves, moyennant d'ailleurs une association entre LEP et collèves.

— d'autre part, revendiquer une réorganisation immédiate des seconds cycles, offrant un réseau de sections professionnelles aux élèves orientés « vers la vie active » après avoir poursuivi leurs études dans une section classique ou moderne, ceci quel que soit le niveau de la « réorientation » (fin de seconde, de 1^{ère}, voire de terminale).

2.2.

Cela suppose un assainissement des procédures d'orientation, moyennant en tout cas :

- une révision de l'actuelle distinc-

tion orientation-affectation (les enseignants doivent refuser tout classement des élèves qui revient à prédéterminer leur affectation, les parents doivent être strictement associés aux procédures d'affectation)

- un contrôle syndical sur les mesures de carte scolaire, en liaison avec le comité régional de l'emploi ;
- un droit d'appel pour les parents à tous les paliers d'orientation.

3) Contre la caricature de l'alternance

Pour nous le critère fondamental de la formation en alternance est clair : l'insertion des jeunes dans le système de production doit faire partie intégrante du processus de leur formation, avec la cohérence pédagogique, les concertations, et les contrôles, que cela implique...

3.1.

La formation en alternance telle qu'elle est pratiquée dans les classes préparatoires à l'apprentissage — grâce au « créneau » ouvert par la loi Royer — est totalement inacceptable : elle fait alterner des périodes de formation avec des périodes de production pure et simple selon le bon vouloir des patrons.

3.2.

La formation en alternance telle qu'elle est pratiquée aussi bien dans les stages récemment multipliés par le gouvernement que dans ceux expérimentés et financés par la CEE n'est pas davantage acceptable : il s'agit d'une opération notoirement préélectorale qui à la fois permet au pouvoir de camoufler le chômage et aux patrons de présélectionner leurs futurs employés.

3.3.

La formation en alternance telle qu'elle est pratiquée dans les centres de formation d'apprentis — un quart du temps à la formation, trois quarts à

la production — ne serait acceptable que si le service public de formation d'une part, les organisations syndicales des travailleurs d'autre part, étaient dotés de moyens de contrôle efficaces : nous demandons (à titre conservatoire) la nationalisation de tous les CFA et leur intégration dans le service public.

4) Contre le dévoiement de la formation continue

4.1.

Le produit du 1 % doit être entièrement et exclusivement consacré à des actions de formation continue : il ne doit pas servir à financer notamment les stages mis en place par le gouvernement pour dégonfler artificiellement les statistiques du chômage.

4.2.

Des jeunes, pour des raisons diverses, prennent un emploi dès la fin de leur formation initiale : ils doivent avoir la garantie de pouvoir, passé un délai minimum de deux ans, et sans autres conditions restrictives, reprendre des études ; ces garanties doivent porter sur le maintien des ressources et la sécurité de l'emploi.

4.3.

L'ouverture des universités aux travailleurs non-bacheliers doit devenir une réalité : cela suppose l'organisation de blocs spécifiques d'enseignement, intégrant l'adaptation aux études universitaires et la valorisation de l'expérience professionnelle ; ces blocs seront pris en compte pour l'obtention des diplômes nationaux.

4.4.

Les actions de formation continue doivent faire partie intégrante du service des enseignants, sans accroissement des charges de travail et sans recours aux heures supplémentaires : cela suppose la création de postes en conséquence dans tous les degrés d'enseignement. ■

un terrain de lutte

des conseils pour tous



Tout le monde se satisfait le plus souvent du silence des principaux intéressés, les élèves.

LES conseils de classe sont depuis quelques années un lieu de conflit plus ou moins larvé entre l'administration, les enseignants (et les enseignants entre eux) et les parents.

Tout le monde se satisfait le plus souvent du silence des principaux intéressés, les élèves, qui subissent jugements et orientations. Pourtant quelques progrès s'étaient manifestés depuis 1968, on avait même vu des conseils de classe s'ouvrir à tous les élèves d'une classe.

M. Haby n'a pu supporter cet outrage aux bonnes règles et sa réforme remet chacun à sa place : les décisions sont prises en conseil de professeurs, élèves et parents en sont informés en conseil de classe. Quant au conseiller d'éducation, qu'il retourne à la discipline et aux cahiers d'absence. Le conseiller d'orientation ? A ses tests. Ainsi il n'est plus question d'équipe éducative (même en construction) ; il n'y a plus que des décisions unilatérales des enseignants : c'est le retour aux conseils de classe d'avant 1968, tant regrettés par le SNALC. Dans ces

conditions, il suffira de quelque grincheux réactionnaire dans un conseil de professeurs pour aboutir à une sélection accrue.

Le SGEN pour sa part considère qu'autour du conseil de classe des luttes multiples se nouent et que nous devons syndicalement y être présents.

1. Conseil de professeurs et conseil de classe

Nous avons clairement dit notre condamnation du retour au conseil des professeurs qui exclut des décisions les deux tiers des membres de l'équipe éducative (et tout particulièrement les élèves). En conséquence nous demandons aux sections du SGEN :

— de refuser que des décisions soient prises en conseil de professeurs ;

— s'il est impossible d'empêcher la tenue du conseil de professeurs, de le transformer en réunion « d'équipe pédagogique » où les enseignants recherchent un meilleur fonctionnement de la classe et des solutions aux difficultés rencontrées par les élèves ;

— d'exiger en tout état de cause que les décisions soient prises en conseil de classe et qu'elles soient respectées.

2. Conseil de classe et sélection

Il ne suffit pas d'annihiler la fonction sélective que le ministère voudrait faire jouer au conseil de professeurs. Nous devons aussi être attentifs au fonctionnement du conseil de classe. Souvent aucun débat n'a lieu qui permettrait de situer les problèmes que peut rencontrer une classe ; l'étude des cas individuels isolés de tout contexte collectif (social, familial, de groupe) se transforme en jugements en série et non en recherche de progression collective et individuelle. C'est pourquoi nous demandons aux sections du SGEN

— de pousser à une rédaction positive des bulletins grâce à des formulations qui aident à la recherche d'une progression et ne puissent servir d'argument pour interdire à un élève de garder ses chances ;

— de refuser les conseils de classe-chambres d'enregistrement, et d'imposer des débats véritables aux-

quels puissent participer pleinement les enseignants bien sûr, mais aussi les délégués des parents et des élèves, et bien entendu les conseillers d'éducation et d'orientation dont il faut exiger la présence de plein droit au conseil de classe ;

— de tenir, partout où ce sera possible, les conseils de classe avec la présence de l'ensemble des élèves de la classe ;

— de dénoncer toutes les orientations strictement négatives (loi Royer vers l'apprentissage, « vie active » en troisième, etc.), y compris par le refus collectif de participation au conseil de classe lorsque des cas scandaleux se sont produits. Dans ce cas une information très large sera diffusée pour expliquer le recours à cette forme d'action.

3. Conseils et conditions de travail

La réforme Haby a confirmé que tous les conseils devaient se tenir en dehors des heures de classe. Elle en a au moins doublé le nombre dans le second cycle (conseil de professeurs et conseil de classe trimestriel). Pour le premier cycle, elle laisse planer un

doute sur ce qu'on exigera bientôt des professeurs puisque le chef d'établissement est encouragé à l'initiative en ce domaine.

Pour lutter contre cette aggravation des conditions de travail des enseignants, le SGEN donnait dès le premier trimestre des consignes qu'il rappelle et précise :

— refus dans le second cycle de « conseils de professeurs » distincts dans le temps du conseil de classe ;

— refus dans le premier cycle de plus de trois réunions par trimestre et par classe (ou groupe d'élèves) puisque l'indemnité est prévue pour neuf réunions par an ;

— exigence de tenir les conseils avant 18 heures.

Cette revendication est conforme à la fois aux positions du SGEN qui demande que les conseils aient lieu sur le temps de travail et à l'intérêt de tous les autres groupes concernés : les élèves qui participeront plus facilement à ces conseils s'ils ont lieu dans la journée normale de travail ; les parents pour qui le SGEN demande, s'ils sont salariés, le maintien intégral de leur rémunération lorsqu'ils participent à des activités dans l'école. ■

universités les deux premiers décrets

EN ces temps de campagne électorale l'université fait une timide réapparition dans les préoccupations politiques.

Le conseil des ministres du 22 février a adopté deux des dix décrets scélérats qui étaient en préparation sur les carrières universitaires. *Le Figaro* du len-

demain a annoncé l'adoption des autres textes pour « les prochaines semaines ». Face à la résistance que les syndicats ont menée depuis juin contre ces projets, le gouvernement aura donc attendu la dernière minute, juste avant les élections, pour passer aux actes. Datés du 2 mars, les deux décrets en question sont parus au *JO* du 3 mars.

Le SGEN-CFDT a décidé de les attaquer en Conseil d'Etat dès leur sortie puisqu'ils ont été soumis au Comité technique paritaire du supérieur dont nous contestons la légalité. Le premier texte « *permet aux universitaires d'effectuer, dans l'intérêt du service, des séjours pouvant durer jusqu'à un an dans d'autres établissements d'enseignement supérieur, des centres de recherche et plus généralement tout organisme public ou privé, français ou étranger, en conservant leur rémunération et en poursuivant normalement leur carrière. Les universitaires détachés conservent leur emploi dans leur établissement pendant quatre ans et sont réintégrés en priorité à leur retour* ».

Ces dispositions sont mauvaises. L'institution d'une délégation de courte durée auprès d'un établissement étranger aboutira à empêcher toute insertion réelle des enseignants français dans le pays d'accueil, ce qui va à l'encontre d'une authentique politique de coopération culturelle de la France. Elle permettra sans doute aussi à ses bénéficiaires de toucher deux traitements dans la même année, en effectuant leur année complète en France (avec des cours bloqués) et dans une université étrangère (pendant les six mois libérés), ce qui est scandaleux. Quant à la délégation en France auprès d'une entreprise ou de tout autre organisme public ou privé, nous la contestons aussi, dans la mesure où elle entraînerait une privatisation partielle du financement des

établissements publics universitaires et où il n'y a pas d'échange entre universitaires et travailleurs.

Le second texte permet aux fonctionnaires qui entrent dans l'enseignement supérieur ou y passent d'un corps à l'autre de mieux conserver leur ancienneté. Positif, il devrait diminuer les actuelles difficultés de reclassement.

De toute façon, ces deux textes visent surtout à satisfaire les desiderata des mandarins. Pour le bas de la pyramide universitaire, A. Saunier-Séité n'a que du mépris et de l'hostilité. Elle a ainsi déclaré le 12 janvier : « *Les trois quarts des assistants ne sont pas faits pour la recherche. (...) C'est pourquoi (...) sauf en sciences (...) il ne serait pas bon de titulariser à ce niveau des assistants ou des attachés de recherche, parce qu'on embouteillerait la recherche et les laboratoires avec des fruits secs. La science est cruelle. Elle est obligatoirement élitiste, et si l'on veut qu'elle soit efficace, il faut qu'elle soit élitiste et cruelle* ».

Merci, madame le ministre !

Patrick FRIDENSON ■

hiérarchie, quand tu nous tiens...

LA deuxième réunion du Comité technique paritaire ministériel a été l'occasion pour le SGEN d'affirmer son refus de voir confirmer ou aggraver les écarts hiérarchiques existant entre les personnels, et financer l'enseignement privé avec les crédits publics.

Promotion interne des certifiés, des professeurs de CET

Le SGEN s'est prononcé contre la modalité de la liste d'aptitude qui, par référence aux textes de la fonction publique, doit remplacer le tableau d'avancement. Elle a surtout pour avantage, aux yeux de l'administration, de diminuer encore les possibilités réglementaires de contrôle des élus du personnel et des organisations syndicales.

Nous avons également refusé un vœu, exprimé par le SNES et appuyé par toute la délégation de la FEN, qui proposait une « classe exceptionnelle » des certifiés. Nous reviendrons sur ce problème lié à celui de la « hors classe » des agrégés.

Modalités de reclassement

Le SGEN s'est abstenu sur ce texte voté par l'administration et toutes les autres organisations syndicales. S'il contient quelques améliorations de détail, il confirme aussi une injustice majeure : la reprise en compte des services antérieurs est de plus en plus réduite à mesure qu'on descend la grille hiérarchique du cadre A vers le cadre D de la fonction publique.

Personnels dans les établissements privés pour enfants ou adolescents handicapés.

Deux textes qui prévoient, l'un, les conditions d'emploi d'enseignants du public dans ces établissements, l'autre, l'intégration de personnels de ces établissements dans les corps d'enseignants publics (instituteurs, AE, PEGC).

Ils font partie de la politique du pouvoir en faveur de l'enseignement privé et se gardent de remettre en cause le statut et le fonctionnement de ces établissements. Dans ces conditions toutes les organisations syndicales, sauf le SNALC, ont refusé de voter ou voté contre ces textes. ■

loi Guerneur pas de démagogie

LE ministre de l'Education, pressé de donner des munitions aux candidats de la majorité, a fait le forcing pour pouvoir publier les décrets d'application de la loi Guerneur d'aide à l'enseignement privé. Il ne s'agissait pas en effet pour lui, contrairement à ce qu'il a annoncé, de mettre en place des mesures favorables aux personnels de l'enseignement privé (pourquoi alors des mesures décidées en 1970 et permettant l'assimilation de certains de ces personnels aux adjoints d'enseignement chargés d'enseignement ne sont-elles pas encore entrées dans les faits ?) mais bien de s'attacher une clientèle favorable à l'école prétendue libre. Conforter les partisans de celle-ci et retenir ceux qui commencent à comprendre que tous les Français peuvent se rassembler autour de l'Education nationale, tel est le double objectif, dans l'immédiat, du pouvoir.

Le SGEN-CFDT, lui, a voulu dépasser ces considérations conjoncturelles. Le refus de toute aide publique à l'enseignement privé est en effet une position constante de notre organisation comme de la CFDT. Aussi les élus du SGEN au Conseil de l'enseignement général et technique (CEGT), puis au Conseil supérieur de l'Education nationale (CSEN) se sont-ils abstenus de siéger dans ces organismes toutes les fois — quatre séances en quinze jours — que l'examen des décrets d'application a été porté à l'ordre du jour. Le SGEN-CFDT persiste dans cette attitude, proposant aux autres organisations syndicales de ne pas siéger, si le CSEN est convoqué avant les élections législatives.

Alain FOUQUÉ

femmes pour un 8 mars de lutte

LE 8 mars 1857, une des premières grèves de femmes aux Etats-Unis opposait des ouvrières du textile à la police de New-York qui chargeait et tirait. Le 8 mars 1910, le congrès international des femmes socialistes, sur proposition de Clara Zetkin (dirigeante féministe du parti social-démocrate allemand) appelle à une journée d'action internationale.

Le 8 mars 1917, à l'occasion de la journée internationale des femmes, les travailleuses du textile appellent à la grève, contre l'avis des organisations révolutionnaires... C'était le début de la révolution russe de 1917.

Qui donc, aujourd'hui, est conscient du rôle joué par ce prolétariat exploité et opprimé plus que tous les autres dans tous les mouvements sociaux ? Tant il est vrai que les femmes sont toujours exclues de l'histoire officielle.

Exclues de l'histoire, mais aussi exclues du monde du travail : la campagne gouvernementale actuelle essaie de renvoyer les femmes dans leur foyer. Les propositions de travail à mi-temps (pour résorber le chômage !) et d'horaires variables peuvent avoir un certain succès, mais ne sont que des moyens individuels pour permettre aux femmes de mieux assumer leur double journée de travail. Ces propositions leur contestent un véritable droit au travail.

Ce droit n'a pas été et n'est toujours pas une évidence, y compris dans le mouvement ouvrier : De 1890 à 1908, 56 grèves

d'hommes eurent lieu... pour que les ouvrières soient licenciées ! En 1913, un typographe est exclu du syndicat car il a laissé travailler sa femme...

Ça date, pensez-vous ? Pourtant, G. Ségué déclarait, lors de l'occupation de Renault en 1972 : « Pas de femmes dans l'usine après 20 heures ». Au CNRS-Bellevue, en janvier 1978, les femmes ont été dissuadées d'occuper les locaux la nuit. Et la conférence CFDT sur les travailleuses a bien montré que les femmes n'ont pas encore conquis toute la place qui leur revient dans le monde du travail.

Le 8 mars, c'est une date dans la mobilisation des femmes, c'est un moment pour

rassembler leurs forces et appuyer l'avancée de leurs luttes : dans l'enseignement et la recherche, nous avons connu des luttes, en particulier la grève de sept semaines des administratives du CNRS qui se révoltaient contre les discriminations qu'elles subissent. Il s'avère que ces discriminations sont liées au fait qu'elles sont des femmes.

Elles se revendiquent comme individus, travailleuses et syndicalistes à part entière, avec tous leurs désirs de lutte, de temps de vivre...

Et c'est pour affirmer cela qu'elles se reconnaissent dans cette fête-manifestation du 8 mars. ■



partition lycées-collèges

un recul du ministère

Le ministère a renoncé, après les interventions syndicales, à imposer la répartition des personnels entre lycée et collège, dès cette année. Le report de cette mesure, annoncée d'abord pour l'académie de Paris, est applicable à la France entière ; toutes les opérations en cours sont annulées.

Mais la partition (séparation lycées-collèges) reste acquise ; chaque établissement a son numéro de code particulier, pour les mutations et premières affectations en particulier. Nous avons un an devant nous pour imposer les créations de postes nécessaires, notamment dans le second cycle et l'assurance du droit absolu et permanent à enseigner dans les deux cycles.



grenoble

la plate-forme SGEN et notre stratégie

A — Quel sera le contexte dans lequel notre plate-forme devra être opérante ?

1. Dans les deux ans qui viennent nous serons encore dans le système capitaliste, ce qui signifie :

- que nous serons encore prisonniers en partie de nos échanges économiques ; des choix actuels en matière de technologie, d'énergie ;
- nous serons encore dans le règne de la division sociale du travail qui se manifestera par le poids de la hiérarchie des salaires, des inégalités, des pouvoirs.

2. Il ne faut pas mésestimer la lourdeur, le **conservatisme de l'appareil d'Etat**, quand bien même la gauche tiendrait elle l'Assemblée nationale. Ainsi, en ce qui concerne l'EN, les « meilleures réformes » s'il s'en trouve, auront bien du mal à sortir des circuits, des rouages administratifs qu'entretiennent les hauts fonctionnaires et la législation en vigueur.

3. A un autre niveau, celui des personnels, on ne peut nier la **réalité de l'aliénation** actuelle et du poids de l'idéologie dominante au maintien de laquelle le corps enseignant participe dans sa grande majorité.

Les mentalités, les comportements, les pratiques ne se balaient pas par un coup de baguette magique !

b — Quel sera l'état de l'Union des forces populaires dans notre secteur professionnel ?

1. Au plan syndical, nos sections se retrouveront essentiellement avec celles de la CGT et de la FEN. Ceci nous promet pour les 2 ans à venir les difficultés que nous connaissons actuellement. Les bases de notre **action anticapitaliste** ne sont pas évidentes, qu'il s'agisse d'actions menées avec des syndicats de la majorité actuelle de la FEN ou d'action avec ceux de la tendance Unité et Action (voir le récent vote favorable du SNES à la création de la « hors classe » des agrégés accentuant ainsi la division des personnels sur laquelle s'appuie la hiérarchie ministérielle).

2. Au plan politique nos limites seront probablement celles de notre représentativité dans notre milieu professionnel. Les principales forces politiques de gauche auront sans doute une oreille plus attentive envers la FEN qu'envers nous-mêmes.

3. Au plan social, des éléments intéressants sont apparus à travers des luttes locales, particulièrement avec des organisations du cadre de vie, du syndicalisme de quartier, telles que l'ASF, le CSFV, etc. Il en a été de même avec les parents dans la mouvance CFDT. Néanmoins le développement de ces forces reste insuffisant pour en faire l'ossature d'une stratégie syndicale, mais il est nécessaire d'en faire une **composante** active de l'UFP dans notre secteur.

Au vu de ces 3 plans on peut se demander si l'UFP peut dans notre secteur constituer une réalité d'action. Nous répondons OUI si nous savons utiliser la clé des 3 plans cidessus : « **les personnels de l'EN.** »

Il nous faut alors accroître notre rapport de force à l'intérieur du système éducatif et de recherche, par des propositions crédibles de revendications et de mobilisation en vue d'action, non pas en regroupant 50 % des personnels (serait-ce possible ?) mais suffisamment d'acteurs pour que ces luttes soient significatives et marquantes dans la période qui s'annonce.

Notre plate-forme ne devrait pas avoir d'autre objet que de provoquer les conditions nécessaires à la réalisation d'une « poussée sociale » dans notre secteur allant dans le sens de nos objectifs de transformation. Elle devient alors l'ossature principale de notre stratégie.

C. Quelle démarche adopter ?

Une plate-forme n'est pas un projet comme peuvent l'être nos différents projets d'école qui traduisent ce que nous

souhaitons que soit l'école. Les projets sont trop souvent intemporels, indépendants des conditions d'application, de la réalité sociale à laquelle ils s'adressent.

a) Aussi nous refusons une **démarche institutionnelle** qui tendrait à créer des institutions. Ce serait nier l'aliénation que nous subissons ; ce serait faire comme si l'institution était suffisante à la transformation sociale. On pourrait aussi s'interroger : qui occupera les institutions mises en place ?

Ainsi, par exemple dans les IUT un conseil puis un chef de département sont élus mais les personnels ne peuvent rien modifier de fondamental, alors que subsiste une division du travail (différentes catégories hiérarchisées par les statuts, les horaires, les salaires, les conditions de travail).

On peut même constater comment l'administration essaie par le biais de ces institutions, de réaliser « l'auto-gestion » de la pénurie, et des conséquences de cette division du travail...

b) Il nous faut opter pour une **démarche instituante**.

Dans tous nos congrès nous affirmons que la lutte de classe est le moteur de la transformation de la société. Il nous faut mettre en pratique cette affirmation dans une démarche instituante, c'est-à-dire créer les conditions de prise de pouvoir par les travailleurs, ceci par l'établissement de **pôles conflictuels** en contribuant à renforcer :

- le pôle syndical par le renforcement des organisations syndicales,

- le pôle des travailleurs de notre secteur professionnel :

- par une dynamique de mobilisation sous forme de droit à l'AG des personnels par service, par établissement ;

- par des conseils d'enseignement, de service (style conseil d'atelier pour la CFDT) où seraient discutés les conditions de travail, l'organisation, les contenus pédagogiques, etc., auxquels seraient associés « tous les usagers ».

Les propositions, les revendications qui en ressortiraient seraient souvent en contradiction avec les choix de l'administration.

Ce serait ainsi :

- un révélateur des enjeux, une explication politique des choix,

- un détonateur du conflit et de la mobilisation amenant à des acquis et à des droits nouveaux.

BAG de Grenoble ■

croisière de complaisance

Nous publions ci-dessous le texte d'une lettre envoyée le 2 février par le responsable du secteur Méditerranée du syndicat national des officiers de la marine marchande CFDT au directeur des affaires maritimes, avec copie au ministre de l'Education nationale. Une lettre qui ne manque pas d'intérêt...

Affrètement du paquebot chypriote Aphrodite.

Réuni le 2 février 1978, le Conseil syndical du secteur Méditerranée a constaté que pour organiser des croisières dites scolaires le ministère de l'Education nationale aurait affrété, au départ de Nice les 12, 19, 26 février et 5 mars, le paquebot chypriote Aphrodite.

Nous avons toutes les raisons de considérer ce pavillon comme un pavillon de complaisance avec notamment les risques que cela comporte en matière de sécurité.

Nous serions désireux de connaître les mesures que va prendre votre administration pour assurer la sécurité des jeunes Français devant prendre passage à bord de ce navire, au moment où s'achève la liquidation de la flotte passagère sous pavillon national.

En vous remerciant de votre attention et dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de notre considération distinguée.

racisme à Luzarches

« Juifs et arabes égaux devant le four »... C'est l'une des inscriptions ignobles qui ont été barbouillées à deux reprises sous la signature du « GAJ » et d'« Ordre nouveau » sur les murs du lycée de Luzarches. S'y ajou-

taient des menaces de mort à l'encontre d'une enseignante nommément désignée et de sa famille.

Les syndicats du lycée et le conseil d'établissement font remarquer que de telles manifestations visent à créer avant les élections un climat de haine raciale et de peur (que les initiatives de M. Stoléru sont loin de décourager). Ils exigent que les auteurs soient recherchés et punis et demandent au ministre de l'Education de se porter partie civile.

La famille mise en cause, les organisations syndicales (SGEN, SNES, SNEP) et l'administration pour leur part ont porté plainte pour mise en cause d'un enseignant en raison de ses origines et pour incitation de mineurs à la haine raciste.

tech-sup

un certain art du dialogue

Lorsque les actions se multiplient à la base et que le relais doit être pris au niveau national, il est indispensable pour nous faire entendre de demander

des entrevues au ministre ou à ses directeurs de cabinet. Ne sommes-nous pas, dit-on, dans le régime de la concertation ?

Pour le ministre, le problème est résolu depuis longtemps, Alice Sautier Séité ne répond plus. Le SGEN-CFDT doit être trop gênant parce qu'il veut poser trop clairement les problèmes.

Ainsi, pour la Princesse, les manants repasseront...

Quant aux comtes, barons et autres dauphins que constituent les directeurs de cabinet, ils restent également muets devant nos demandes d'audience (5 janvier et 2 février 1978).

De méchants troubadours persiflent çà et là que ces messieurs sont plus pressés à servir les intérêts immédiats de leur princesse en campagne (électorale) dans une certaine ville de l'Est que de traiter des basses tâches administratives des universités pour lesquels les contribuables les payent. Doit-on prêter foi à ces ragots ? Ce qui est sûr, c'est que ces messieurs sont absents du château, et donc, peu enclins à écouter les doléances du bas peuple que nous sommes. Dialogues et concertation se font actuellement dans le silence le plus total, mais nous n'entendons pas quant à nous rester muets. La semaine d'action des ATOS du supérieur, du 6 au 10 mars, en sera la preuve.

Une nouvelle revue

**PEUPLES NOIRS
PEUPLES AFRICAINS**

Directeur Mongo Beti

Pour la première fois la gauche africaine, si longtemps réduite au silence, va enfin pouvoir s'exprimer en toute indépendance.

N° 1 janvier février 1978

Un manifeste contre les imposteurs de l'africanisme. 32 pages, 5 francs, en vente dans les librairies engagées. Diffusion abonnements vente au n° : 341, rue des Pyrénées, 75020 Paris.

université

80 thèses pour l'Elysée

« Certains assistants le resteront à vie car ils ne poursuivent pas leur recherches », a déclaré Mme Saunier-Séité. Ces propos ont suscité l'indignation générale. Les assistants de l'université des sciences et techniques de Lille ont réagi en s'adressant directement au président de la République.

Pour le faire juge de l'importance et de la qualité de leurs travaux, ils lui ont envoyé l'ensemble de leurs thèses et de leurs publications parues dans les revues scientifiques internationales. Ce courrier adressé en recommandé pesait 60 kg et représentait 1,50m (en hauteur) de dossiers. L'expédition a eu lieu le jour de la Sainte-Alice, en présence de la presse régionale, qui a largement répercuté l'événement. Rien qu'à l'université des sciences et techniques de Lille, il y a plus de 80 assistants inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de maître-assistant. Certains attendent leur promotion à un poste de maître-assistant depuis quatre ans. Or cette année le ministre n'en a promu que quatre. Bel exemple d'une situation générale, où le ministère « justifie » la pénurie en... mettant en cause la qualification des promouvables pourtant reconnue par les instances les plus officielles.

Versailles

la grève du 9 février

A l'appel du SGEN-CFDT et du SGPEN-CGT, la grève du 7 février dans l'académie

de Versailles a été suivie de 60 % à 70 % par les agents et administratives du second degré. Dans de nombreux collèges et lycées, des enseignants et des élèves ont activement participé à cette grève. Après la tenue d'une conférence de presse, un défilé de 500 personnes a parcouru les rues de Versailles pour se rendre au rectorat. Une délégation a été reçue par le chef de cabinet : le 8 février, le rectorat a été informé oralement par le ministère que 250 postes d'agents étaient débloqués et créés pour doter les établissements déficitaires. Devant la mobilisation qui s'annonçait, l'administration a cédé, en partie. Mais il manque encore 250 postes qui seront transférés d'office. Les organisations syndicales unanimes ont refusé d'aider l'administration à organiser ces mutations, comme il leur était demandé ! Par contre, pas de postes nouveaux pour les administratives : les 150 mutations d'office annoncées restent prévues. Nous avons également abordé le problème de l'heure d'information syndicale mensuelle sur le temps de travail qui nous a été supprimée. Avant que la manifestation ne se disperse, il a été demandé à tous les personnels de rester vigilants, de mener la lutte dans les établissements et de refuser tout déplacement d'office même sur le volontariat.

agents, op, labo

Haby... des postes!

Par lettre du 24 janvier 1978 le SGEN-CFDT a écrit au ministre de l'Education :

« Vous n'ignorez pas que l'absence de création de postes de personnels de service et de laboratoire compromet le fonctionnement des établissements de second degré.

La politique d'austérité que vous suivez dans ce domaine devient intolérable pour ces personnels. Vous nationalisez ou vous créez des établissements, mais vous refusez de leur donner les moyens en person-

nels. Vous refusez, d'ailleurs, toute discussion et toute négociation avec les organisations syndicales sur ces problèmes.

Chaque fois que la question vous est posée, que ce soit par nous ou par d'autres, vous répondez en renvoyant la responsabilité au recteur, qui à son tour transmet... à l'inspecteur académique et ainsi de suite.

A ce propos, nous avons appris que vous aviez constitué un groupe de travail. Pourquoi le SGEN-CFDT n'a-t-il pas été informé et invité à y participer ? »

Par ce même courrier, nous avons demandé au ministre qu'il intervienne pour satisfaire la demande des personnels du CES Methy (74) qui ont mené une grève de 20 jours pour l'emploi.

la situation des coopérantes françaises épouses de Marocains

Le Maroc a décidé de ne pas renouveler à compter du 1er octobre 1978 les contrats de coopération des coopérantes françaises épouses de Marocains. Selon les termes de la circulaire, « ces dernières pourraient éventuellement bénéficier d'un régime particulier qui reste à définir de commun accord avec les autorités françaises ». On leur propose en fait de signer un contrat en blanc sur la base de quelques vagues et lointaines promesses.

Le SGEN-CFDT après avoir protesté contre cette mesure arbitraire demande que ces personnes bénéficient d'un contrat de coopération jusqu'à la fin du plan de relève et que les droits sociaux et administratifs leur soient garantis sans limitation d'aucune nature.

Boycott de la coupe du monde de football en Argentine

Le Comité national du SGEN-CFDT, réuni le 8 février 1978,

— considérant la situation politique en Argentine et l'audience de la Coupe du monde de football qui doit être organisée dans ce pays,

— et dans la perspective d'une prise de conscience de la fonction du sport comme paravent de la réalité,

— appelle au boycott de cette Coupe du monde, et demande qu'en tout état de cause l'équipe de France ne participe pas à cette rencontre ;

— engage les sections du SGEN-CFDT à participer à la campagne lancée dans le même sens ;

— soutient l'initiative du COBA et invite ses adhérents à signer l'appel au boycott, appel qui sera diffusé dans l'organisation.

(Unanimité, moins 7 absentions)
Voir article du SU n° 721, p. 24.



supérieur

• DES POSTES A POURVOIR DANS LES UNIVERSITES

Le BO du 9 mars publiera la liste des postes vacants dans l'enseignement supérieur au 1er octobre 1978. Candidatures à présenter obligatoirement sur la « notice individuelle de candidature à une nomination » accompagnée de ses annexes 6, 7, 9 (qui est disponible dans les établissements) et à adresser aux chefs des établissements concernés le 30 mars au plus tard.

• ENSEIGNANTS VACATAIRES DES UNIVERSITES

Le BO du 23 février publie la circulaire 78.U.004 du 19 janvier qui rend justiciables du plan de licenciement en 4 ans les vacataires en poste en 1976, 1977 et considère comme vacataires sans autre emploi principal tous ceux qui ne pourront justifier d'au moins 1 000 heures de travail salarié au cours des douze mois précédents.

TECH. SUP

Précisions sur le recrutement et la rémunération d'ATOS hors-statut : circulaire du 19 janvier, au BO du 23 février pages 639 - 640.

second degré

• PREMIERE AFFECTATION

Vœux de première affectation pour la rentrée de septembre 1978 concernant les stagiaires CPR, les élèves profs de l'ENSET, les profs certifiés stagiaires recrutement exceptionnel.

Se reporter à la circulaire 75 486 du 31 décembre 1975 (BO n° 2 du 15.1.1976).

Transmission des dossiers à la Direction des personnels enseignants de lycées, 34 rue de Cha-teaudun 75436 PARIS Cedex 09, pour le 13 mars 1978 dernier délai. Consulter le BO du 9 février. Circulaire 78 053 du 31 janvier 1978.

• STAGES

Stage en Italie : BO n° 7.
Séminaire franco-italien : BO n° 7.

Stage en Grande-Bretagne pour les anglicistes : BO n° 7.

• AGREGES

Tableau d'avancement au corps des professeurs agrégés (1978.1979) (BO n° 6).

• ECHANGES

Echange de professeurs d'anglais entre la France et l'Ontario (Canada) BO n° 5 du 2.2.1978. Retrait des notices de candidatures avant le 10 mars.

LEP

• CONCOURS

Ouverture en 1978 de sessions de concours de recrutement de professeurs de CET chargés des enseignements professionnels pratiques :

— mécanique générale, mécanique automobile, carrosserie automobile, métaux en feuilles, constructions métalliques, ébénisterie, menuiserie, charpente, maçonnerie, carrelage mosaïque, peinture vitrerie, installations thermiques et sanitaires, électrotechnique.

Début des épreuves écrites :
2 et 3 mai 1978, concours externe ;
15 et 16 mai 1978, concours interne.

Dépôt des candidatures (clôture) : le 22 mars 1978 à 18 heures.

— Employés de collectivités :
Début des épreuves écrites :
2 et 3 mai 1978, concours externe ;
9 et 10 mai 1978, concours interne.

Dépôt des candidatures (clôture) : le 22 mars 1978 à 18 heures.

BO n° 7 du 16 février, arrêté du 1er février.

• PREPARATION DE LA RENTREE SCOLAIRE DANS LE SECOND CYCLE COURT

— L'étude des langues commencée dans le premier cycle doit être assurée dans le second cycle court par la création de ces enseignements au niveau du district.

Compétence du recteur pour l'ouverture de toute section.

— Rentrée 1978 : reconduction de la circulaire n° 77 113 (C.07.77) sur l'accueil des élèves redoublant leur scolarité dans les classes terminales.

— Rappel des cartes des spécialités professionnelles, (déjà publiées au 20.11.1977).
Lu au BO n° 5 du 2 février.

• VACANCES DE POSTES

Recrutement par le ministère de la Coopération pour les pays de l'Afrique francophone d'ensei-

es éditions sociales



L'enseignement supérieur est aussi un terrain de luttes

M. DUFFOUR,
D. MONTEUX, Y. SCHWARTZ

1 vol. 48 F

es des livres pour
le socialisme et la liberté



gnants du technique (industriel et commercial) et de chefs d'établissement.
Lu au BO n° 5 du 2 février

• CONCOURS

Concours interne de recrutement des PEG, option « lettres histoire » session de 1978.

La première épreuve écrite sera pour la session de 1978 une composition d'histoire, discipline désignée par tirage au sort.
Lu au BO n° 6 du 3 février.

recrutement AE

• La circulaire organisant le recrutement des adjoints d'enseignements stagiaires est publiée au BO n° 7 du 16.2.1978, page 615.

• La date limite de dépôt des dossiers auprès des chefs d'établissement est fixée au 10 mars (ne pas tenir compte de celle figurant au BO).

• Les auxiliaires candidats doivent prendre contact avec les secrétariats académiques du SGEN qui sont en possession des fiches syndicales et qui pourront fournir tous renseignements utiles.

• Les CAPA seront consultées avant le 12 mai sur les classements effectués par le rectorat (groupe I - groupe II - barème). Le SGEN s'opposera à tout classement en groupe II.

• La CAPN sera consultée entre septembre et... Noël. Tous les adhérents nous ayant fait parvenir des fiches seront alors immédiatement informés. Mais, attention, ces fiches syndicales sont à envoyer par les intéressés au SGEN académique pour la CAPA.

A consulter également, pour les diplômés équivalant à la licence d'enseignement ou à la maîtrise : maths et physique : BO n° 18 du 17.4.1968, page 1 418.
Autres disciplines : BO n° 34 du 29.9.1977 page 2 827.

langues et cultures opprimées

Auprès des SAG ou des responsables académiques LCO vous pouvez vous procurer 4 documents :

- le compte-rendu de l'audience au ministère,
- une fiche intitulée « mettre en perspective linguistique »,
- une fiche sur un projet de « Déclaration universelle des droits des peuples »,
- une fiche sur le bilinguisme.

LEP second degré

• PRÉPARATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE DANS LE SECOND CYCLE TECHNIQUE

— Aucune section nouvelle ne sera ouverte en BTN F8 (sciences médico-sociales), F7 (biochimie-biologie), BEP carrières sanitaires et sociales, classes préparatoires technologiques (après BTN).

— Mesures justifiées par le marché du travail ou les débouchés, attente des résultats de « l'expérience » pour les classes préparatoires.

Lu au BO n° 5 du 2 février 1978.

• EXAMENS/CONCOURS

— Calendriers des examens pour obtenir les certificats exigés pour les CAPET B 1-2-3-4 et C.

— Concours PT chefs de travaux de LT, clôture des inscriptions le 17 mars.

Lu au BO n° 7 du 16 février 1978.

revues

• QUESTIONS A (LA) GAUCHE

Les « Cahiers pédagogiques » publient, dans leur n° 160, un ensemble de Questions à (la) gauche sur les problèmes d'enseignement, les apports et les lacunes des projets des partis, ce qui reste en suspens. De grand intérêt.

10 F, 66 Chaussée d'Antin, 75009 Paris.

• UN MANIFESTE POUR L'EXPRESSION

« Manifeste pour l'expression », tel est le titre d'une substantielle étude publiée par Guy Lafargue dans les numéros 120 et 121 de la revue « Education et développement ». Les deux numéros : 20 F - 11, rue de Clichy 75009 Paris - CCP 11906-09 W Paris.

A noter par ailleurs : dans le numéro 122, Fernand Oury et Catherine Pochet montrent, à partir d'éléments monographiques, comment s'organise un conseil dans une classe « coopérative ».

étranger

Un groupe d'enseignants liés à Amnesty International a mis au point dans des classes de 3ème et de lycées un questionnaire sur la torture. Il l'envoie en nombre, gratuitement. Anna Durant, 100 allée de Barcelone, Toulouse.

• RECRUTEMENT : CHANGE-MENT DE DATES

Les réunions de la commission auront lieu à partir du 28 mars (séances préparatoires) et se termineront le 6 avril (séance plénière).

impôt sécheresse

Les personnels qui ont dû acquitter en 1976 l'impôt « sécheresse » sont en possession d'un titre d'emprunt libératoire. Son intérêt (6,50 %) cesse de courir le jour où il est remboursable par anticipation (mariage, décès, retraite, invalidité du souscripteur ou de son conjoint, licenciement). Les percepteurs sont, dans ce cas, habilités à le rembourser, sur présentation des pièces justificatives et de leur photocopie.

stages

— Le Groupe français d'éducation nouvelle (GFEN) annonce deux grands stages d'été sur les contenus de formation.

Qu'est-ce qu'une formation à la vie sociale et politique ? (dans l'élémentaire, le secondaire, le supérieur).

Où en est-on en étude du milieu, histoire, géographie-économie, philosophie ?

Avignon du 15 au 22 juillet 1978
Stage ouvert aux enseignants, aux éducateurs, aux lycéens.

— Comment l'école (CES et CET compris) peut-elle prendre en compte l'expérience de vie des enfants des travailleurs les plus

exploités dans les activités de langage qu'elle leur propose ?

Cassis du 1^{er} au 4 septembre 1978
Stage ouvert aux enseignants, aux parents, aux syndicalistes, à tous les éducateurs, au personnel en formation, etc.

Pour tous renseignements, inscriptions, participation à la préparation, pour ces deux stages s'adresser à :

GFEN, 24 avenue de Laumière, 75019 PARIS

retraités

Vous recevrez prochainement une lettre à votre adresse personnelle vous informant des projets suivants :

• constitution d'une section nationale SGEN retraités,

• parution d'un bulletin spécial retraités - 1^{er} numéro avant la fin juin,

• on attend des candidatures pour une commission nationale des retraités.

Secrétariat des retraités Paris - Créteil - Versailles

Hebdomadaire du SGEN-CFDT

Directeur de la publication :

J. George

Redacteur en chef : Alain Fouque

C.P.P.A.P. n° 446 D 73 du 2.4.73

ISSN 0337 - 7725

Abonnement : 80 F

Suppléments

Recherche-Formation : 25 F

Chantier : 10 F

Syndicat général

de l'Education nationale CFDT

5, rue Mayran - 75009 PARIS

247.74.01

Publicité : Georges Schpilberg

Tel. 246.37.50

Imprimerie ETC 76190 YVETOT

Cadet Photocomposition

75009 PARIS



femmes

du discours aux actes...

« Travail des femmes et action syndicale » : une conférence organisée par la CFDT les 1er et 2 février 1978.

DEPUIS une quinzaine d'années, la CFDT est au clair sur l'analyse de la surexploitation des travailleuses par le capitalisme ainsi que sur une certaine conception de l'action à mener pour y

remédier. « La situation des travailleuses résulte de l'exploitation par le système capitaliste de la situation infériorisée des femmes depuis des millénaires » notait Jeannette Laot dans le rapport introductif de la conférence. « Mais cette situation sociale antérieure au capitalisme ne disparaîtra pas automatiquement avec lui... L'expérience des pays de l'Est est là pour le montrer. » C'est pourquoi, la CFDT juge essentiel de « s'attaquer simultanément, dès aujourd'hui, aux causes économiques et culturelles de la situation des travailleuses » qui, rappelons-le, représentent 50 % de la classe ouvrière. Cette lutte est donc « indispensable pour rendre la lutte de classe efficacement et totalement anti-capitaliste ».

Quinze années pendant lesquelles cette analyse s'est affinée et a pris une place de plus en plus importante dans les textes des congrès confédéraux.

Mais ces quinze années, malgré des actions menées, et certaines avec succès, n'ont débouché sur aucune prise en charge globale des problèmes des travailleuses à partir d'une pratique syndicale originale. C'est pour cette raison que la CFDT a réuni les 1er et 2 février 200 militants (20 %) et militantes des fédérations et régions pour traduire dans la pratique son analyse et sa stratégie. La conférence a été préparée pendant environ une année pour aboutir sur neuf rapports réalisés à partir d'expériences concrètes. Tous ont mis en évidence « le lien existant entre la situation des travailleuses et la répartition

des rôles masculin et féminin dans la société ».

A partir de ces rapports, cinq commissions ont travaillé sur les conditions de travail, l'emploi et les équipements collectifs, les discriminations salariales, l'aménagement du temps de travail et la syndicalisation. Leur but était, en approfondissant les rapports, de mettre en évidence les obstacles à la mise en place d'une pratique syndicale et, si possible, de proposer quelques moyens de « dépasser les blocages ».

Il est encore trop tôt pour établir le bilan des rapports faits à la suite des travaux en commission mais nous pouvons cependant en tirer quelques conclusions concrètes en reprenant les points essentiels de l'intervention d'Edmond Maire qui clôturait la conférence.

● Le point de départ de notre pratique doit « se situer dans l'analyse concrète des discriminations vécues quotidiennement par les travailleuses ». Et c'est à partir de la « prise de conscience des injustices » que pourront s'élaborer collectivement des revendications.

Ensuite mettre en cause les comportements rétrogrades, de façon positive, en faisant « apparaître l'utilisation que fait le patronat de la dévalorisation de la condition féminine contre les intérêts immédiats de l'ensemble des travailleurs ».

● Importance d'une analyse mixte « à tous les niveaux de l'organisation »... de « tous les domaines de la condition salariale ». C'est seulement à partir de cette analyse que l'organisation pourra passer de l'état du constat à celui de l'élaboration collective de revendications.

● Débattre des priorités revendicatives pour qu'elles tiennent compte des aspirations des travailleuses et de leur situation de surexploitées.

● Adapter notre formation syndicale en la décentralisant et notre information en la sexualisant.

● Enfin approfondir notre fonctionnement démocratique pour « permettre aux femmes de prendre toute leur place dans les structures de décision de la CFDT » en partant, une fois de plus, de l'analyse de la situation actuelle.

Cette conférence a été « un temps fort pour la CFDT ». Espérons que les militantes... et les militants, de retour dans leurs structures syndicales, sauront lui donner une suite : c'est toute l'action de l'organisation qui permettra de « changer les mentalités ».

Anne-Marie DENIS ■